

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 111 (1975)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

16

Montreux, le 23 mai 1975

éducateur

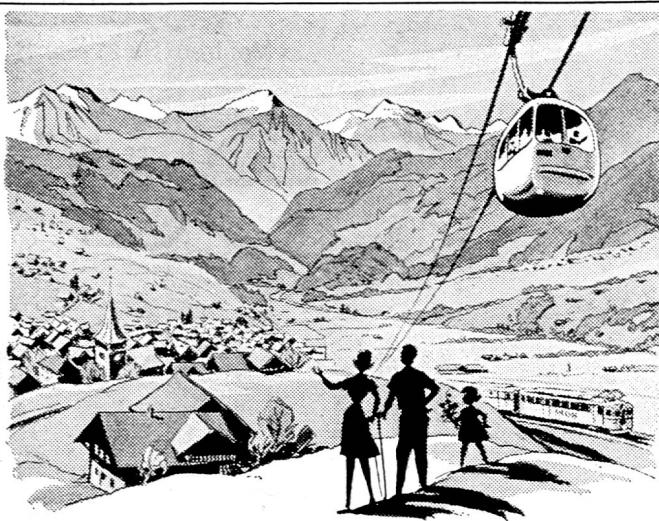
MFZ

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB
Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



**VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX**

**Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles
vaudoises, accompagnés des professeurs.**

Saint-Cergue - La Barilette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barilette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Pour un projet d'écoles pilotes au TCHAD

La Coopération technique suisse
cherche

DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

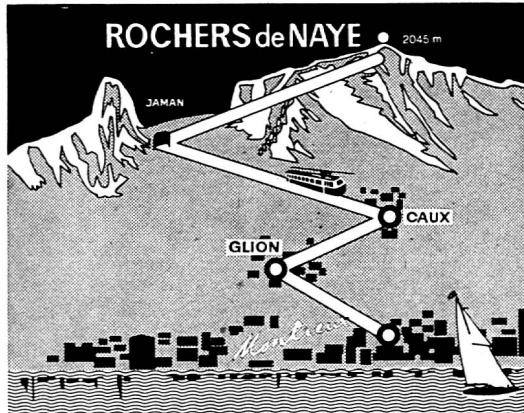
rodés aux méthodes actives, avec sens pratique et faculté d'adapter l'enseignement aux réalités et activités locales (artisanat, jardinage, petits élevages, etc.).

Durée de l'engagement : 2 ans à partir de juillet 1975.

Célibataire ou marié **sans** enfant.

Faire offre avec curriculum vitae au
Département politique fédéral
COOPÉRATION TECHNIQUE
3003 Berne

Tél. M. Grivel (033) 61 34 43.



Panorama le plus grandiose
de Suisse romande 2045 m.

Nombreux circuits pédestres
Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN
Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

Sommaire

ÉDITORIAL

« L'école, perspectives nouvelles » 351

COMITÉ CENTRAL

Rapport financier de la SPR 1974	352
Complément au rapport d'activité	354
Jeunesse et Economie	355
KOSLO	355
Comité central	357
Informations CMOPE	357

VAUD

Assurances	360
Perfectionnement	361

GENÈVE

Assemblée générale	362
Energie nucléaire	363

NEUCHÂTEL

Entrevue DIP-SPN	365
Comité central	365 et 366
Commission financière	367
District de Neuchâtel	367

JURA

Le différend SPJ - Force démocratique	367
Rapport sur la formation des enseignants	370
Ecole normale de Delémont	371
Centre de perfectionnement	371
Espéranto	371
Communiqué SJMG	374

FRIBOURG

Nouvelle de la Gruyère	372
Nouvelle loi, pré-rente AVS	372
Les trois demi-jours de congé	373

VALAIS

Séances d'information aux commissions scolaires	373
---	-----

DIVERS

Service de placements SPR	374
---------------------------	-----

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ** S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

« L'école, perspectives nouvelles »

Le 8 novembre dernier, plus de 1000 enseignants de Suisse romande et d'ailleurs discutaient, amendaient puis acceptaient le rapport du Congrès SPR 1974.

Nous avons largement commenté cet événement, nous ne reviendrons pas sur l'historique de cette opération. Il convient maintenant de se préoccuper d'une phase plus pratique : tenter de faire passer dans la réalité l'esprit de ce rapport dont la synthèse a été codifiée sous forme de résolutions.

Il s'agit d'abord d'éviter que ce document ne tombe dans l'oubli et informer systématiquement les membres de la SPR ; c'est d'ailleurs le but de cet éditorial. Pour ce faire, l'« Educateur » vous tiendra au courant des mesures prises. Il faut aussi que les sections cantonales participent à cet effort en organisant des groupes de travail, de discussion, à l'image de ce que tente la SPVal à l'heure actuelle. Plus grand sera le nombre des enseignants ayant confronté leurs opinions à ce propos, plus importantes seront nos chances de voir un jour aboutir certaines revendications fondamentales acceptées à Genève.

Parallèlement, il est nécessaire de déterminer des priorités parmi les thèses présentées. Vu la richesse et l'ambition des propositions, un choix s'impose sous peine d'une dispersion parfaitement inefficace. Conscient de ce problème, le comité central a demandé à la commission de rédaction du rapport de se remettre très momentanément au travail. Elle l'a fait récemment et je vous livre quelques-unes de ses conclusions en la matière :

- les programmes doivent être reconsidérés pour éviter la tendance à la surcharge ;
- la participation des enseignants à tous les problèmes scolaires doit être réaffirmée en cette période de récession qui voit certaines revendications, pourtant admises, remises en cause ;
- lutter contre la hiérarchisation de l'école et pour son unité, la première étant nuisible à l'enfant et à la cohésion des enseignants ;
- développer et approfondir les notions ayant trait à la déontologie de l'enseignant ;
- poursuivre les recherches quant à la finalité de l'école.

L'ordre dans lequel sont cités ces quelques thèmes ne constitue pas un ordre de priorité. Le comité central prendra prochainement connaissance de ces propositions. Il en discutera et les soumettra aux sections pour analyse et préavis. Cette procédure de consultations terminée, il fera la synthèse des réponses et déterminera les thèses prioritaires. Il fixera aussi les modalités de travail (commission, groupes de travail, enquête, etc.).

La politique générale de notre association s'inspire d'ailleurs déjà de l'esprit du Congrès 1974 (voir à ce propos le rapport du président en page 354). Il faut maintenant rechercher les moyens de réaliser les thèses essentielles dans leurs implications pratiques et quotidiennes.

F. Bourquin.

RAPPORT FINANCIER SPR 1974

I Comptes SPR

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	Doit	Avoir
Cotisations		90 437.—
Assurance (commission)		93.—
Intérêts divers		1 514.50
Remboursement impôt anticipé		411.40
Comité central : honoraires et séances	25 259.40	
Administration générale	17 069.35	
Délégations et ass. diverses	15 974.45	
Commissions	1 680.70	
Assemblées des délégués	5 131.30	
Subventions	11 295.20	
Cotisations	5 820.70	
Amortissement s/ matériel	5 000.—	
Augmentation	5 224.80	
	92 455.90	92 455.90

2. Caisse de secours

Intérêts ./, droits de garde	743.20
Remboursement impôt anticipé	383.90
Augmentation	1 127.10

	Doit	Avoir
		743.20
		383.90
	1 127.10	
	1 127.10	1 127.10

3. Fonds activités pédagogiques

Cotisations	30 015.—
Subvention	6 000.—
Intérêts	235.80
Remboursement impôt anticipé	87.90
CIRCE, CORMEP, langue II	5 165.40
Education permanente	12 358.70
Séminaires SLV/FIAI/CMOPE	6 727.20
Commissions et études diverses	8 161.15
Augmentation	3 926.25
	36 338.70
	36 338.70

4. Fonds du congrès

Cotisations	12 006.—
Intérêts	463.05
Remboursement impôt anticipé	182.40
Subsides et recettes divers	29 683.80
Congrès 1974	45 000.—
Commission rapport	8 438.55
Divers	1 110.30
Diminution	12 213.60
	54 548.85
	54 548.85

Bilan SPR au 31 décembre 1974

Actif	Passif
230.40	
31 549.37	
54 034.55	
38 000.—	
5 000.—	
1 764.—	
	65 685.37
	46 243.05
	18 145.40
	504.50
130 578.32	130 578.32

II Educateur

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Abonnements sections		131 061.—
Individuels		15 900.95
Publicité		63 643.25
Intérêts		184.30
Remboursement impôt anticipé		69.70
Impression	142 526.30	
Clichés-dessins	13 535.40	
Honoraires rédacteurs et collaborateurs	25 826.70	
Commission	416.80	
Administration	21 429.05	
Augmentation	7 124.95	
	210 859.20	210 859.20

Bilan au 31 décembre 1974

Actif	Passif
Chèques postaux	3 279.93
Livrets de dépôts	21 728.40
Débiteurs	14 103.55
Fortune pour balance	39 111.88
	39 111.88
	39 111.88

III Guilde de documentation

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Ventes		133 857.65
Intérêts		1 444.80
Remboursement de l'impôt anticipé		553.20
Plus-value sur matériel		24 600.—
Impression	115 426.40	
Ports et taxes CCP, assurance	5 294.70	
Fournitures diverses	1 325.25	
Commission Guilde	295.90	
Administration générale	1 379.30	
Honoraires (administration et collaborateurs)	25 084.—	
Augmentation	11 650.10	
	160 455.65	160 455.65

Bilan au 31 décembre 1974

Actif	Passif
Chèques postaux	308.61
Livrets de dépôts	40 398.25
Matériel	107 000.—
Fortune pour balance	147 706.86
	147 706.86
	147 706.86

IV Effectif de la SPR

FRIBOURG	554
GENÈVE	680
JURA BERNOIS	1156
NEUCHÂTEL	450
VALAIS	650
VAUD	2513
TOTAL	6003

Lausanne, le 30 avril 1975

Le Comité central SPR.

V Vérification des comptes 1974

La commission de vérification des comptes SPR s'est réunie le 30 avril 1975.

Elle a procédé au pointage d'un certain nombre de pièces et a toujours constaté une correspondance exacte entre les sommes portées en compte et les pièces comptables.

La commission félicite et remercie le caissier pour la tenue de ses comptes et prie l'assemblée de lui en donner décharge.

Lausanne, le 30 avril 1975

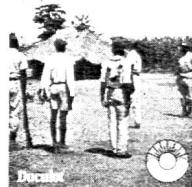
Les vérificateurs : *MM. Bernard Oberholzer,
Roger Dyens,
Blaise von Allmen,
Jules-Aug. Girard.*

TRAVELLING

Le roman des adolescents à l'écoute du monde.

3 nouveaux titres disponibles

L'herbe naïve
France Bastia



F. BASTIA



F. BASTIA



B. BEROKAS

L'Herbe naïve

Le Cri du Hibou

La Révolte d'Ayachi

17 titres disponibles. Demandez le prospectus à votre librairie.

Les professeurs souhaitant utiliser un volume de la collection Travelling pour la lecture en classe recevront gratuitement un exemplaire spécimen ainsi que les fiches analytiques concernant tous les titres de la série.



Bulletin à retourner à la Diffusion Payot, case postale, 1002 Lausanne.

- Je souhaite être tenu(e) au courant des fiches Travelling
 Je souhaite recevoir en hommage un exemplaire de _____ + les fiches analytiques.

Nom, prénom :

Rue, N° :

Localité, N° postal :

Signature :

Date :

Nom et adresse de mon libraire habituel :

Complément au rapport d'activité de la SPR

Les divers rapports d'activité présentés lors de l'assemblée des délégués qui précédait le congrès de Genève (8-9 novembre 1974), sont à considérer comme la base du présent complément. Que s'est-il passé à la SPR depuis cette assemblée d'automne ?

Tout d'abord le congrès, remarquablement organisé par la SPG ; manifestation dont les quelque mille participants garderont un souvenir marquant. Un numéro spécial de l'*« Educateur »* ayant paru à ce sujet, il nous semble inutile de revenir sur ce sujet, si ce n'est pour remercier encore nos collègues genevois de leur accueil chaleureux. Le comité central a dorénavant pour mission de donner une suite aux résolutions votées dans l'enthousiasme. Nous avons donc demandé à la commission du rapport de se réunir à nouveau pour dresser la liste des thèmes à traiter en priorité, puis, selon les circonstances, nous avons commencé d'agir. Les thèmes cités par nos collègues rapporteurs fournissent la trame du présent rapport.

Les programmes

« Il s'agit ici de se pencher rapidement sur la surcharge des programmes et ceci en relation avec les travaux de CIRCE II qui « boitillent » quelque peu. »

Dans ce domaine, une demande expresse de convocation de CIRCE I a été déposée par la SPR auprès de la conférence des chefs de DIP romands. La pratique a fait indéniablement apparaître les faiblesses de ces programmes dont la SPR porte, avec les autorités scolaires, sa part de responsabilité. Les surcharges constatées ont été aggravées par l'introduction de l'étude de l'allemand dans certaines régions ; par ailleurs, le caractère **expérimental** de ces programmes et la « copaternité » de la SPR nous autorisent à être très ferme. La conférence des chefs de DIP va devoir se prononcer très prochainement à ce sujet.

La participation

« L'étude de la participation devient de plus en plus urgente à une période de récession. Une quantité de points acquis après d'âpres batailles sont actuellement remis en question au nom de la restriction. La possibilité de participer à l'élaboration de tous les projets dès leur mise en chantier devient de nos jours une

revendication importante pour les enseignants. »

L'implication de la SPR dans la politique scolaire, ses prises de décision sur les opérations de coordination se sont encore renforcées depuis novembre par la mise en place de trois nouvelles commissions d'examen de moyens d'enseignement. Il s'agit des commissions « d'étude de l'environnement », de « géographie 5^e-6^e » et de « mathématique 5^e-6^e ». Ces commissions sont paritaires et, à l'exception de la commission « d'étude de l'environnement », sont formées également de collègues du degré secondaire. Comme dans les commissions déjà en fonction avant novembre, le travail de la SPR consiste en un va-et-vient constant du corps enseignant aux organes de négociation. Nos délégués ont souvent une position inconfortable : nantis d'un mandat, ils doivent aussi pouvoir évoluer selon la tournure prise par la négociation. Toutefois, il leur arrive d'être obligés de bloquer le débat, dans l'impossibilité qu'ils sont de cautionner la suite des travaux, sans en avoir référencé à leurs mandants. La SPR a choisi la voie de la sécurité, évitant de brusquer les événements. Nous sommes en effet convaincus que des prises de décisions trop hâtives entraîneraient des résistances préjudiciables à l'école.

Toutes les fois que l'intérêt est général, les actions sont concertées d'entente avec le Cartel romand des associations du corps enseignant secondaire et professionnel ou la Conférence des associations suisses d'enseignants. Aucune des organisations faïtières n'a le droit de négliger l'autre. Bien sûr, un certain nombre d'options fondamentales ne concordent pas encore, mais une grande solidarité s'est toujours manifestée quand il s'agissait de défendre la cause des enseignants et des élèves. Une collaboration féconde s'est établie grâce à l'esprit de collégialité de MM. Huldi, président de la KOSLO, H. Bäbler, président de la SLV, et particulièrement de M. Ph. Bendel, président du CARESP.

Unité de l'école

« La période de la scolarité obligatoire doit être considérée comme un tout. Toute hiérarchisation des degrés d'enseignement est nuisible à l'enfant et à la cohésion des enseignants entre eux. »

Dans cet esprit, nous avons, une nouvelle fois, relancé l'idée de la création

d'une fédération romande des enseignants. Cette proposition, déjà précisée par le rapport d'une commission ad-hoc, sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence romande des présidents d'associations d'enseignants primaires, secondaires et professionnels.

Au niveau de ses structures, la SPR doit également garder toute sa cohésion. Partagée par la volonté d'un certain nombre de ses membres d'entrer dans la voie du syndicalisme ouvrier et par la nécessité de ne pas se politiser, la SPR est à la recherche d'une orientation nouvelle. Il est certain que la dénomination de « société pédagogique » convient mal à la réalité de l'activité de la SPR dans son ensemble. Par l'action de ses sections cantonales, il est clair que notre organisation fait œuvre de syndicat. Les méthodes des négociations salariales par exemple en sont la preuve. Par ailleurs, chacune des sections SPR collabore avec l'ensemble des fonctionnaires au sein de cartels intersyndicaux cantonaux. Toutefois, l'affiliation à une centrale syndicale ouvrière qui, en principe, valide l'appellation de « syndicat » risque de provoquer un éclatement de l'association. Au vu de cette réalité et d'une modification socio-économique évidente, l'assemblée des délégués de la SPR sera appelée à se prononcer démocratiquement sur ce point fondamental dûment informée par le rapport de la commission ad hoc au travail depuis février.

Statut de l'enseignant

Au sujet du statut de l'enseignant (l'un des thèmes prioritaires retenus), il s'agirait de développer et approfondir le chapitre « déontologie » du rapport de Genève. Ce problème n'a pas encore pu être traité par le comité central.

Conclusions

Dans la mesure de nos moyens, nous avons tenté des démarches tentant d'approcher les options votées. Nous sommes bien conscients de l'écart qui sépare encore les grandes idées de la réalité. Réalité SPR faite de savants calculs afin d'éviter une trop forte augmentation des cotisations, de l'animation et du développement des organismes en fonction depuis longtemps, d'une attention particulière portée à l'image de marque qu'est la SPR au sein des autres organisations d'enseignants et du monde de l'éducation en général.

Cette intense activité a été possible grâce à la compétence et au dévouement de nombreux collègues, du nouveau comité central et du bureau exécutif, dont les membres font preuve d'une disponibilité à toute épreuve. *Le président.*

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

XVe séminaire de Chexbres

UN PASSAGE DIFFICILE : DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE A L'APPRENTISSAGE

6 et 7 juin 1975 — Hôtel Victoria — Chexbres

Programme

Vendredi 6 juin 1975

9 h. 30 — Ouverture du séminaire par M. Jean-Claude Delaude, chargé d'actions de la société Jeunesse et Economie en Suisse romande.

— Allocution de bienvenue de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande (SPR).

10 h. — *La situation de l'apprentissage dans notre pays* par M. Roger L'Eplattenier, chef de la section de l'enseignement de l'OFIAMI à Berne.

10 h. 45 — *Les objectifs de l'orientation professionnelle* par M. Charles Zahn, directeur de l'Office cantonal d'orientation professionnelle à Lausanne.

Apéritifs et repas en commun.

14 h. — *La formation professionnelle : réalités et perspectives* par M. Marcel Turberg, président de l'Association jurassienne des maîtres aux écoles professionnelles à Delémont.

14 h. 45 — *Les apprentis et les syndicats* par M. Michel Buchs, secrétaire central FOBB à Lausanne.

15 h. 30 — Pause.

16 h. — *Impression et réactions de jeunes travailleurs et apprentis* par MM. Jean Tritschler et Jacky Corthay, pasteurs, ministère protestant parmi les apprentis et jeunes travailleurs, Genève.

17 h. — Exposé des résultats d'une enquête effectuée auprès d'apprenti(e)s de Suisse romande sur le sujet du passage de l'école obligatoire vers l'économie.

18 h. 30 — Vin d'honneur offert par la Municipalité de Chexbres.

Samedi 7 juin 1975

Dès 9 h. — Travaux de groupes et discussions générales de synthèse animés par les membres de la commission « Jeunesse et Economie » :

Mesdames et Messieurs : Michel Augsburger, François Bourquin, Jean-Pierre Buri, Yvan Dutoit, André Fischer, Pierre Golaz, Michel Hagmann, Heidi Huisoud, José Jaecklé, André-Georges Leresche, Jean-Pierre Paquier, François Portner, Marian Stepczynski, Albert Tille et Jean-Claude Delaude.

12 h. — Fin du séminaire et repas facultatif.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la Société Jeunesse et Economie, p.a. CIPR - case postale 401, 81, route de l'Aire, 1211 Genève 26 - tél. (022) 43 52 00.

Comment s'inscrire ?

En retournant le bulletin d'inscription soit à votre association cantonale, soit au Secrétariat romand de la Société JEUNESSE ET ÉCONOMIE, p.a. CIPR - case postale 401, 1211 Genève 26.

Nom _____ Prénom _____

M^{me} _____

M^{lle} _____

M. _____

Oui Non

Participera au séminaire le vendredi

Participera au séminaire le samedi

Désire qu'un lit lui soit retenu dans un hôtel de Chexbres (sauf avis contraire, chambres à 2 lits)

Prendra part au lunch facultatif du samedi midi

Du côté de KOSLO

Non, il ne s'agit pas d'une nouvelle marque de cosmétique, comme plusieurs de nos collègues l'ont signifié lors d'un petit test réalisé à propos du sigle de cette association faîtière. Car, en effet, bien que groupant aujourd'hui 23 sociétés d'enseignants régionales ou nationales, la Conférence des Associations suisses d'enseignants est toujours aussi mal connue chez ses membres. Et pourtant, quand on pense que certains d'entre eux le sont par le truchement de plusieurs associations, cela en même temps ! SPR, Société suisse de travail manuel et réforme scolaire, VSG (en français SSPES ou Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire), SEB, etc., et ceci n'est qu'un exemple.

Je sais, le Suisse, d'où qu'il vienne, est régionaliste par définition et les grands regroupements d'ensemble lui inspirent une méfiance quasi congénitale. Mais tout de même, la KOSLO a subi son baptême en 1970, et si son activité ne répond pas toujours absolument au désir de tous ses adhérents, elle s'est toutefois suffisamment manifestée déjà pour qu'on lui prête quelque attention !

Rapport d'activité 1974-1975

Lors du dernier exercice, le bureau exécutif de KOSLO s'est réuni six fois en séance ordinaire. Il a d'autre part tenu réunion avec les membres de la commission pédagogique qui représentent la KOSLO, avec les présidents d'association et le premier groupe de travail chargé de préparer la prise de position de notre association faîtière sur l'enseignement de la deuxième langue.

L'assemblée plénière a été convoquée trois fois, avec des fortunes diverses en ce qui concerne la participation.

1. Assemblée plénière du 12 juin 1974, Olten

Essentiellement administrative, elle comportait à son ordre du jour deux exposés, l'un présenté par M. Bangerter, de Soleure, président de la commission d'experts sur l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire, l'autre de M. U. Trier, président de la commission pédagogique mise sur pied par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (EDK). Est-ce la minceur de l'ordre du jour, le manque d'intérêt, l'éloignement, mais ces conférences, pourtant très intéressantes aussi bien pour

le fond que pour la forme, n'ont été suivies que par un nombre restreint de délégués. Les absents ont manqué là une très utile introduction à des sujets qui préoccupent les enseignants lors de ces prochains mois.

2. Assemblée plénière du 29 novembre 1974, Olten

Elle fut également presque entièrement consacrée à deux exposés sur la politique suisse concernant l'éducation et la formation après le rejet par le peuple des articles y relatifs. M. Gilgen, l'actuel président de l'EDK, a tenté d'informer les participants sur la manière dont l'organisme qu'il préside voit cette politique dans un proche avenir.

L'EDK mise avant tout sur la coordination scolaire librement consentie entre les divers Etats. Elle ne pense pas que la réorganisation de ce domaine soit possible uniquement par des articles constitutionnels, la question n'étant pas suffisamment mûre pour obtenir un large soutien du peuple et des cantons. Un peu abrupt dans ses affirmations, M. Gilgen souleva quelques remous dans la nombreuse assistance lorsqu'il déclara, parlant de la collaboration nécessaire du corps enseignant, que « le problème des congés qui doivent être accordés aux enseignants membres de commissions ou de groupes de travail n'était que très secondaire ». M. Hochstrasser, directeur de l'Office fédéral pour la science et la recherche, examina la question du point de vue des autorités fédérales. Il estime que les articles constitutionnels sur l'éducation n'auraient pas été repoussés si la population avait été renseignée plus complètement sur la portée véritable, le sens et l'utilité des nouveaux éléments que l'on désirait introduire. Au Palais fédéral on pense aussi qu'après un temps d'attente et de réflexion, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. La KOSLO s'est d'ores et déjà déclarée prête à participer aux travaux préalables.

3. Assemblée plénière du 1^{er} mars 1975

Deux points importants à l'ordre du jour : la prise de position sur l'enseignement de la deuxième langue, la constitution d'un groupe de travail chargé de préparer une révision éventuelle des statuts de l'association faîtière.

Sur le premier point, la KOSLO après consultation des associations membres se prononce comme suit :

a) approbation fondamentale du postulat préconisant le début de l'enseignement de la langue étrangère avant la puberté ; pour des raisons de structure, elle propose la 5^e année pour la Suisse alémanique, la 4^e année pour la Suisse romande ;

b) elle soumet toutefois l'introduction de cet enseignement à l'accomplissement des conditions suivantes :

— A l'école primaire, l'enseignement d'une langue étrangère ne doit en aucun cas devenir un élément de sélection ou de promotion.

— L'introduction de la deuxième langue doit être coordonnée.

— L'enseignement de la deuxième langue doit être intégré dans l'ensemble du programme.

— L'effectif des classes doit être abaissé.

— Le délai pour l'introduction doit être suffisamment long.

— La formation des maîtres et maîtresses primaires doit être soigneusement élaborée.

— Notre approbation n'intervient formellement que si l'EDK se déclare officiellement prête à revoir la situation de l'enseignement primaire dans son intégralité, avant que l'enseignement de la deuxième langue n'y soit introduit.

Je tiens, à propos de cette prise de position, à relever la remarquable unicité qui s'est manifestée, alors même que la KOSLO groupe des associations de tendances et d'origines fort diverses de même que la compréhension de nos collègues Suisses alémaniques, largement majoritaires ; ils ont fait droit aux demandes de la SPR (dérogradations en ce qui concerne le début de cet enseignement et sa durée) avec un fair-play que notre président, J.-J. Maspéro, s'est plu à relever.

Préoccupations essentielles

1. Prises de position de la KOSLO

L'une des raisons d'être de la KOSLO est la préparation de prises de position communes des associations d'enseignants sur les sujets importants proposés par les autorités fédérales ou l'EDK. Jusqu'ici, il faut bien le dire, la manière de procéder n'a guère prouvé son efficacité. Les associations-membres envoyait leurs propositions au bureau exécutif qui tentait, tant bien que mal, de réaliser une synthèse. Ce qui équivalait parfois à essayer de résoudre la quadrature du cercle. La somme des éléments tendait parfois vers zéro ou l'infini. Le bureau propose actuellement une nouvelle formule qui s'est révélée payante lors de la prise de position sur l'enseignement de la

deuxième langue : pour supprimer ou tout au moins diminuer fortement les divergences qui se manifestent, les associations intéressées au problème, qui ont donc répondu au questionnaire, sont priées de déléguer un responsable « un expert », qui avec les membres du bureau exécutif constitueront un groupe de travail restreint et par conséquent efficace. En une, voire deux séances, il pourra mettre sur pied un projet susceptible de rencontrer l'agrément de l'assemblée plénière.

2. Révision des statuts

Ainsi que je le disais dans mon précédent rapport, les structures actuelles de la KOSLO ne correspondent pas ou plus aux besoins actuels. Organisée sur le modèle du Conseil des Etats, notre organisation faîtière accorde autant de poids aux associations de trois cent membres qu'à celles qui en comptent vingt mille. D'autres problèmes ont également surgi en cours de fonctionnement, de sorte qu'une modification des statuts s'avère nécessaire. Les présidents d'association, réunis avec le bureau exécutif, en ont convenu dernièrement et l'assemblée plénière du 1^{er} mars dernier a donné le feu vert à la création d'une commission chargée d'édier un projet de révision. Une liste, non exhaustive, des questions qui se posent peut déjà être dressée :

a) Doit-on changer la structure de la KOSLO ?

b) La KOSLO refuse actuellement les associations cantonales ou régionales suivant les cas, est-ce juste ?

c) Le secrétariat est dévolu à une association-membre, cela ne lui donne-t-il pas un poids trop grand ?

d) Avec un nombre de membres de 23, un bureau exécutif de 5 membres est-il encore suffisamment représentatif ?

e) Pour les membres du bureau, une seule réélection est possible, cela ne conduit-il pas à un manque de continuité fâcheux ?

f) Ne serait-il pas utile d'adoindre un règlement d'application aux statuts, afin de régler certains points de procédure interne (délégations, nominations d'experts de la KOSLO, etc.) ?

Suivant la réponse apportée par la commission, puis l'assemblée plénière, à cette série de question, la KOSLO pourrait voir son visage considérablement modifié, espérons-le, pour elle et pour nous, dans le sens d'une plus grande efficacité et dans le but de devenir le partenaire écouté des princes qui nous gouvernent.

J. John.

Comité central SPR

Séance du 3 mai 1975

Cette séance présidée comme de coutume par Jean-Jacques Maspéro sera essentiellement consacrée à la préparation de l'assemblée des délégués du 31 mai 1975.

Convocation

Cette assemblée se tiendra à Fribourg, Restaurant de la Grenette (près de la cathédrale), à 15 h. 30. Son ordre du jour sera vraisemblablement le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 novembre 1974.
2. Complément au rapport d'activité de novembre.
3. Rapport sur l'exercice financier.
4. Rapport des vérificateurs.
5. Budget et cotisations.
6. Règlements.
7. Divers.

La fin de la séance est prévue à 18 h. approximativement.

Aspects financiers

Notre fidèle trésorier informe le comité central des résultats de l'exercice. On peut affirmer qu'ils sont bons : tous les postes sont bénéficiaires. Une fois de plus on relève les performances de la Guide de documentation qui peut mettre à disposition du fonds « Congrès » un montant appréciable dont ce dernier avait vivement besoin ! L'effectif actuel de la SPR est d'environ 6000 membres. Vous trouverez d'ailleurs les comptes dans ce numéro.

Budget

Compte tenu des résultats de l'exercice et du taux prévisible d'inflation, le comité central proposera de légères augmentations, inférieures dans leur ensemble à 10 %.

Comparaison n'est pas raison mais...

Par le biais de ce sujet, le CC en vient à parler des cotisations cantonales. Il n'est pas intéressant de publier ici ces chiffres en vous laissant le soin d'en tirer toutes les conclusions que vous voulez... SPF 120.— y compris affiliation à l'association.

SPG 100.—

SPJ 190.— y compris affiliation SEB. SPN 160.—

SPVal 135.— y compris « Ecole valaisanne » et FMEF.

SPV 115.— y compris fédération.

« Educateur »

Le rapport et les propositions faites par les rédacteurs en ce qui concerne le coût de notre journal sont acceptés. On demande toutefois qu'une enquête soit faite dans les sections pour tenter de savoir ce que souhaitent les lecteurs sur le plan de la forme et du fond.

Règlements

Ces documents, annexes des nouveaux statuts sont étudiés et discutés. Ils seront présentés à l'AD avec quelques amendements pour ratification.

CORMEP-CORMES

Qu'il nous soit d'abord permis de rappeler ce que signifient ces deux sigles : Commission romande des moyens d'enseignement primaire, respectivement secondaire.

On sait aussi que les instances officiel-

les, comprenez les Départements de l'Instruction publique, souhaitent alléger le fonctionnement de ces deux machines qui décident de la dotation en moyens d'enseignement des classes romandes.

Le délégué SPR à CORMEP présente au comité central les différents projets de réorganisation et cela sous forme d'organigrammes.

Sans entrer dans des détails qui échapperait à tous les non-spécialistes, sachez seulement que la position SPR en la matière est la suivante :

- 1) Si la SPR peut admettre que les commissions d'examen puissent être composées uniquement de membres du corps enseignant (sans d'ailleurs qu'elle s'oppose à la présence de représentants officiels), notre association estime indispensable la présence d'un organisme de **négociation** partielle.
- 2) Elle souhaiterait que le président de CIRCE I fasse partie de cet organisme pour éviter les distorsions entre l'esprit du programme et la réalité des manuels.

FB.

Informations CMOPE

« Les enseignants parlent aux enseignants »

Sur les 15 millions d'éducateurs du monde, près de 5 millions sont membres d'organisations affiliées à la Conférence mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), laquelle se compose de deux fédérations constituantes, 120 associations nationales, 4 associations d'enseignants, cinq associations internationales et 45 membres associés.

Installé à Morges (près de Genève, en Suisse), le secrétariat de la CMOPE compte 12 personnes — personnel administratif, traducteurs, un rédacteur, deux assistants spéciaux, deux secrétaires adjoints et un secrétaire général, M. John Thompson.

Il est bien évident que la mise en œuvre de programmes dans les 80 pays où se situent les membres de la CMOPE et dans d'autres nécessite une participation active des représentants régionaux, des consultants, des dirigeants d'organisations d'enseignants et du comité exécutif de la CMOPE, dont les membres se renouvellent par roulement et qui est dirigé par un président (actuellement M. Niamkey Adiko, Côte-d'Ivoire) et deux vice-présidents (M^{me} Fay Saunders, Jamaïque et M. Wilhelm Ebert, République fédérale d'Allemagne).

Les dirigeants d'organisations d'enseignants ont un rôle capital à jouer pour faire connaître les activités de la CMOPE parmi leurs membres. Ce faisant, ils rendent à leurs organisations et à la CMOPE un service précieux, car tous les membres de la CMOPE peuvent être fiers d'appartenir à la Confédération mondiale et peuvent souvent s'enorgueillir d'avoir participé à ses activités et à ses réalisations.

Pour vous permettre de rester en contact avec nos millions de membres individuels, la CMOPE a proposé à votre organisation de publier régulièrement une rubrique la concernant. Notre proposition a été bien acceptée et, avec l'aide des observations fournies par nos lecteurs, nous espérons établir de mieux en mieux le dialogue implicite dans le titre général que nous avons choisi, « Les enseignants parlent aux enseignants ».

Mais ce titre a une autre implication, sur laquelle nous reviendrons dans les rubriques suivantes : la nécessité pour les enseignants de faire entendre leurs voix dans les débats nationaux et internationaux sur l'éducation. La CMOPE s'y intéresse vivement et s'efforce actuellement d'obtenir que les enseignants participent plus largement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives.

Trois réunions tenues récemment dans différentes régions du monde illustrent le soutien apporté par la CMOPE à une participation accrue des enseignants au niveau national. Au Sri Lanka, la CMOPE a prêté son concours pour un stage d'études qui, dans l'une de ses principales conclusions, a souligné, comme le directeur général adjoint de l'éducation l'a dit, le « rôle précieux » joué par les syndicats d'enseignants pour assurer, en collaboration avec le gouvernement, « des occasions de discuter et de cristalliser les idées de leurs membres » dans « des domaines

importants de l'éducation ». Au Dahomey, la CMOPE a organisé un stage d'études sur « La promotion de la femme en Afrique », au cours duquel le ministre de l'éducation a souligné que tous les enseignants devraient participer « au niveau le plus élevé » à la réforme des structures éducatives et politiques. Enfin, au Brésil, la CMOPE a collaboré à l'organisation d'un stage d'études national qui a donné à son secrétaire général l'occasion d'exposer la question spécifique de la participation des enseignants à la planification de l'éducation.

Notre prochaine rubrique concernera la participation des organisations nationales et internationales aux affaires internationales : nous passerons en revue, par exemple, l'activité des membres de la CMOPE et de la Confédération en liaison avec les institutions des Nations Unies et les organes régionaux responsables de l'établissement des politiques.

Pour de plus amples renseignements sur la CMOPE ou des observations concernant notre travail, veuillez contacter le rédacteur, CMOPE, chemin du Moulin 3-5, 1110 Morges, Suisse.



1099 SERVION

Tél. (021) 93 16 71

Le but idéal pour vos courses d'écoles

Le Zoo de Servion, avec sa riche collection d'animaux de tous pays, sa zone de jeux pour enfants, sa buvette, ses possibilités de pique-nique, est prêt à vous accueillir dans un cadre idéal de verdure, au cœur des forêts du Jorat.

Billets collectifs pour enfants Fr. 1.—.

Pour tous renseignements : tél. (021) 93 16 71.

GROTTES DE VALLORBE

Où irez-vous en course cette année ?

Nous vous proposons un but : INÉDIT ! MERVEILLEUX !

« LES NOUVELLES GROTTES DE L'ORBE ET L'ORBE SOUTERRAINE »

Pour tous renseignements, s'adresser à :

**Bureau du tourisme, Bâtiment communal, 1337 VALLORBE, tél.
(021) 83 25 83**

Une rationalisation dont **ELMO** vous profitez.

20%

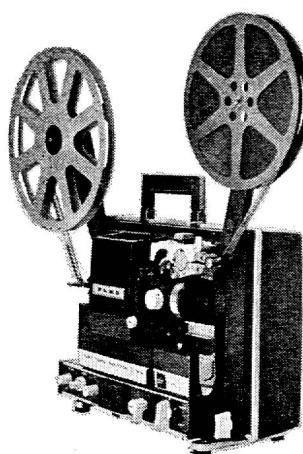
de rabais «à l'emporter»
pour appareils audio-visuels

5%

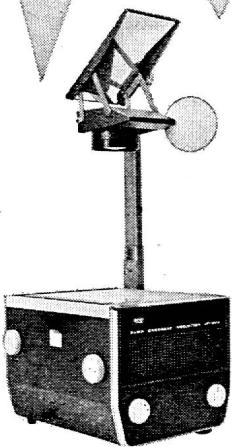
d'escompte au comptant !

Les appareils audio-visuels Elmo
à prix sensationnels. Nous n'avons
plus de représentants dans le secteur
audio-visuel. Les frais ainsi écono-
misés sont reportés en déduction
sur les prix !

Deux exemples
de notre assortiment:



Elmo-Filmatic 16-A
Projecteur 16 mm automatique pour films muets
et sonores magnétiques et optiques.
Projection au ralenti sans scintillement.



Elmo HP-300
le rétroprojecteur de
conception moderne.

Visitez notre exposition !

En plus des projecteurs sonores 16 mm et des rétroprojecteurs, vous y trouverez de nombreux appareils spéciaux intéressants pour l'enseignement audio-visuel tels que projecteurs sonores 8 mm, projecteurs de diapositives en bande avec magnétophone à cassette, projecteurs de diapositives multi-format, etc.

Faites-vous conseiller par des spécialistes compétents.

Expositions de vente en Suisse occidentale et orientale, ainsi qu'à Bâle. Veuillez demander la documentation désirée à Zurich — elle vous sera envoyée par retour du courrier.

Bon pour documentation

Veuillez m'envoyer pour information la documentation suivante:

- Projecteurs sonores 16 mm
- Rétroprojecteurs
- Projecteurs sonores 8 mm
- Projecteurs de diapositives en bande

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/Lieu: _____

A envoyer à Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich



Etes-vous suffisamment assuré en cas d'hospitalisation en privé ?

Le difficile problème de l'hospitalisation

Chacun sait que le coût de l'hospitalisation s'accroît d'année en année dans des proportions considérables.

L'hospitalisation en clinique ou en division privée d'un hôpital suit une courbe ascendante accélérée. Il convient donc que chacun connaisse le fonctionnement de l'assurance en cas d'hospitalisation. C'est le but de ces lignes.

Hospitalisation en chambre commune

Elle est gratuite pour tous les membres de la collectivité SPV. La caisse paie **Fr. 95.—** par jour + le complément obligatoire de **Fr. 50.—** (G-H), soit **Fr. 145.—** par jour.

Le malade en salle commune ne paie pas de participation.

Hospitalisation en division privée, semi-privée ou en clinique

La caisse paie les frais médicaux jusqu'à concurrence de **Fr. 95.—** par jour (comme si l'assuré était en salle commune). Ce montant étant insuffisant, l'assurance N-O (qui va de **Fr. 2500.—** à **Fr. 20 000.—**) sert à payer, jusqu'à concurrence du montant souscrit, la différence entre le remboursement normal sur la base du forfait (**Fr. 95.—** ci-dessus) et le montant réel des frais de soins (note du médecin, taxe chirurgicale, notes de l'assistant, de l'anesthésiste, les analyses, les frais de salle d'opération, etc.).

L'expérience nous montre que la plupart des cas d'hospitalisation nécessitent un minimum de **Fr. 5000.—** en catégorie N-O.

Pour les frais de chambre et pension (qu'il ne faut pas confondre avec les frais médicaux), la caisse-maladie verse le montant de l'indemnité complémentaire d'hospitalisation souscrite (catégories G-H) qui, partant de **Fr. 50.—** (minimum obligatoire depuis le 1.1.1973) peut aller jusqu'à **Fr. 200.—** par jour.

A combien se monte le coût de la chambre et pension en privé ?

Il est difficile de répondre à cette question car chaque hôpital, chaque clinique a ses prix, qui varient d'une année à l'autre.

Quelques exemples pourtant :

A l'Hôpital cantonal, pour une chambre à un lit, le montant demandé est de **Fr. 125.—** à **Fr. 135.—** par jour, pour un adulte suisse habitant dans le canton. Si cet adulte est Confédéré, non établi dans le canton, le montant est de **Fr. 165.—** à **Fr. 185.—** par jour.

Clinique Bois-Cerf Privé Fr. 90.— à Fr. 170.— Mi-privé Fr. 70.— à Fr. 90.—

Clinique La Source Privé Fr. 145.— Mi-privé Fr. 105.—

Hôpital de Morges Privé Fr. 195.— Mi-privé Fr. 182.—

Hôpital de Nyon Privé Fr. 98.— Mi-privé Fr. 72.—

Hôpital de Payerne Privé Fr. 234.— Mi-privé Fr. —.—

Et répétons encore, pour la chambre et la pension seulement !

Nous vous rappelons encore que ces tarifs sont susceptibles d'être augmentés en tout temps.

Que conseiller ?

Que me conseillez-vous ? me dit-on invariablement par lettre ou par téléphone.

La réponse n'est pas simple car les conditions d'hospitalisation sont très diverses, selon qu'on choisit un professeur pour vous opérer en division privée de l'Hôpital cantonal ou qu'on entre dans un hôpital régional pour une simple appendicite...

Il convient donc de choisir entre une assurance moyenne qui préserve l'assuré de risques exagérés en cas d'hospitalisation en privé et une assurance plus importante, mais plus coûteuse aussi.

Je propose donc l'alternative suivante :

1^{re} proposition

Hommes et femmes

Maladie et accidents

C	Fr. 32.10
G 100.—	Fr. 20.—
N 5000.—	Fr. 10.50
Cotisation mensuelle	Fr. 62.60

Maladie seule

D	Fr. 29.20
H 100.—	Fr. 15.—
O 5000.—	Fr. 9.60
Cotisation mensuelle	Fr. 53.80

2^e proposition

Hommes et Femmes

Maladie et accidents

C	Fr. 32.10
G 120.—	Fr. 24.—
N 10 000.—	Fr. 14.50
Cotisation mensuelle	Fr. 70.60

Maladie seule

D	Fr. 29.20
H 120.—	Fr. 18.—
O 10 000.—	Fr. 13.20
Cotisation mensuelle	Fr. 60.40

Rappelons que, pour obtenir une augmentation des prestations complémentaires, il est nécessaire de remplir une formule dite « demande de modification » comportant un questionnaire médical détaillé. Ce n'est possible que jusqu'à 60 ans révolus. Si le remplissage de la première page (classes d'assurance choisies) se heurte à trop de difficultés, inscrire les catégories à part : je compléterai moi-même les colonnes...

Une question fréquente : et les réserves ?

La caisse m'a infligé des réserves quand j'ai demandé mon admission ou lorsque j'ai demandé une augmentation des prestations d'hospitalisation : Qu'est-ce que cela signifie ? Combien de temps ces réserves durent-elles ? Faut-il les accepter ?

Réponse :

La réserve dure 5 ans au maximum. Elle devient caduque au bout de ce laps de temps, même si l'assuré a eu des rechutes entre-temps et dans la maladie qui a fait l'objet de la réserve. En aucun cas, la caisse ne remet en cause les prestations antérieures, ordinaires ou complémentaires. Ce qui est acquis est acquis. Je recommande toujours d'accepter les réserves (si pénible que ce soit), car l'augmentation des prestations pourra être utilisée pour toutes les autres maladies qui provoqueraient une hospitalisation.

Je vous laisse, chers collègues, à vos réflexions et vous prie de croire à mes sentiments dévoués.

Fernand Petit.

Perfectionnement des enseignants

Trois formations

La formation de l'enseignant vise à lui faire acquérir les connaissances théoriques et pratiques et à développer les aptitudes et les qualités qui lui permettent, dès le début et tout au long de sa carrière, de remplir à satisfaction le rôle qui lui est imparti dans la société.

Cette formation revêt trois aspects :

- apprentissage professionnel (de base, avec éventuel complément s'il y a spécialisation) ;
- perfectionnement ;
- éducation permanente.

Le second domaine est celui qui nous intéresse tout particulièrement ici. Sa délimitation d'avec l'éducation permanente n'est pas absolue ; elle n'est même pas possible dans le cas des enseignants. L'apparition récente d'un perfectionnement organisé par l'Etat explique la séparation quasi absolue qui existe entre la formation initiale et le perfectionnement. Le second étant la suite logique et aujourd'hui admise de la première, il est nécessaire que les objectifs de chacun soient pensés ou redéfinis en fonction de ce qui suivra ou de ce qui a précédé.

Perfectionnement

Cette formation vise, d'une part à améliorer le « métier » de l'enseignant en l'aidant à tenir à jour sa préparation initiale et à la compléter, d'autre part à parfaire la personnalité du maître par un apport moins directement utilitaire.

La généralisation d'innovations dans le secteur scolaire n'est possible que si l'ensemble des maîtres est préparé à les appliquer. Le perfectionnement est donc double :

- recyclage
- formation continue.

Recyclage

C'est l'acquisition de connaissances nouvelles et l'apprentissage de techniques et de méthodes, elles aussi nouvelles, en vue d'une application directe dans sa classe.

Le recyclage peut, isolément ou conjointement, revêtir trois formes :

- cognitif
- pédagogique
- des moyens d'enseignement.

Les cours accompagnant la parution d'un nouveau livre relèvent de la dernière catégorie. Ceux de gymnastique, lors de l'introduction d'un manuel fédéral revu, des deuxième et troisième. Quant à la

préparation du corps enseignant aux mathématiques modernes, elle ne porte pendant les premières années que sur le premier aspect.

Un cours cognitif ne se conçoit pas sans prolongement pédagogique. La matière présentée doit en tout cas déborder le programme de la scolarité obligatoire, l'apport à la personnalité du maître n'étant pas négligé.

Dans la mesure du possible, sitôt que faire se peut les trois aspects qui viennent d'être définis sont abordés conjointement et des applications immédiates dans la classe proposées. Des interruptions trop longues entre les différentes phases d'un même recyclage sont à prescrire, davantage encore un temps mort avant l'introduction dans son enseignement.

Tout recyclage exige un effort considérable d'assimilation et de reconversion, lequel s'ajoute au travail quotidien. Les matières se suivent donc sans se chevaucher ; un arrêt d'une longueur suffisante est ménagé au terme de l'étude de chacune d'elles ; le rythme exigé des participants est modéré. Les modifications envisagées ici sont voulues par l'Etat. Elles sont assez fondamentales pour qu'une généralisation soit nécessaire si l'on ne veut pas risquer de perturber la carrière scolaire, voire la personnalité, des enfants changeant de maîtres. La fréquentation des cours est donc obligatoire et comprise dans le temps d'école.

Formation continue

Elle consiste en cours et en groupes de travail dans des disciplines en relation avec l'activité professionnelle. Ils tendent à parfaire les qualifications professionnelles du maître, tant générales que dans des domaines particuliers, sans pourtant aboutir toujours à une application directe ou immédiate dans la classe.

Trois types principaux s'affirment quant au contenu :

- les sujets qui sont le **prolongement de l'apprentissage professionnel** dans une certaine discipline ;
- les sujets qui abordent des **objets d'intérêt professionnel nouveaux** ;
- les sujets qui tendent à un **élargissement de l'horizon culturel** et à un plus grand épanouissement de la personnalité du maître.

La forme d'un cours est fonction de son objectif, du moniteur et des participants ; chaque fois que la chose est possible, la préférence est cependant accordée au séminaire. En règle générale, les cours sont sans prolongement direct l'année suivante. Chacun d'entre eux traite d'une facette de

la discipline étudiée, ceci selon un plan préalablement établi. Le temps pour en suivre un est compris dans l'horaire scolaire. La possibilité d'en fréquenter d'autres, sans subsides et pendant ses loisirs, est offerte à tous. Si la plupart se déroulent dans les régions lausannoise et lémanique, certains sont organisés dans des districts plus ou moins périphériques.

a) Prolongement de l'apprentissage professionnel

Des cours sont à prévoir à deux niveaux, correspondant à des motivations bien différentes. Le participant peut désirer en effet :

- un complément en une discipline dans laquelle il ne se sent pas à l'aise ;
- un développement dans un domaine où il est particulièrement doué.

Le maître, dessinateur sans dons mais bon musicien, doit-il en effet se perfectionner en une matière où, le minimum étant possédé, il restera de toute façon médiocre, ou dans celle qui lui permettra d'apporter un enrichissement certain à son enseignement ?

b) Objets d'intérêt professionnel nouveaux

Les cours ne visent plus à renforcer l'enseignant en un domaine déjà étudié, mais à étendre ses possibilités d'action professionnelle par l'acquisition

- de connaissances nouvelles (économie, grammaire structurelle, psychologie de l'adolescent, par exemple) ;
- de techniques nouvelles (macramé, expression corporelle, par exemple) ;
- de méthodes nouvelles (programmation, méthode Orff, pédagogie Freinet, par exemple).

Ces derniers cours pourraient avantageusement s'étendre sur deux ans : une première année consacrée à une information-initiation, la seconde destinée à une consolidation et à un enrichissement de l'acquis s'accompagnant d'une première évaluation.

c) Elargissement de l'horizon culturel

Certains cours (peintres vaudois, système solaire, sociologie et psychanalyse, par exemple) tendent à augmenter la culture et le bagage de connaissances générales du maître ainsi qu'à développer sa personnalité. L'activité de la classe ne peut manquer de s'en ressentir ; elle est en effet largement déterminée par l'ambiance, le contact maître-élèves, l'apport culturel de l'enseignant, la connaissance de la psychologie enfantine, etc. Bien que la possibilité de suivre une telle formation existe ailleurs (Université populaire, cours universitaires en qualité d'auditeur, Ecole-

Club Migros, etc.), qu'elle présente même l'avantage de mettre l'enseignant en contact avec des adultes et qu'elle élargisse son appétit de culture au-delà des préoccupations professionnelles, il est indispensable que des cours de cet ordre soient organisés par l'Etat dans le cadre de la

formation continue. Ainsi seulement ils auront un programme adapté aux besoins de l'enseignement et ne négligeront pas un aspect pédagogique essentiel, tout en étant le lieu d'un utile échange d'idées et d'expériences entre praticiens.

Société pédagogique vaudoise.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Josée KAMMERMANN
route de Vevey 35, 1009 Pully. Tél. (021) 28 54 65

Genève

Assemblée générale du 22 avril 1975

Travaux à l'aiguille

Quelles jolies passes d'aiguilles ont échangé ces dames de la couture ! Points d'épines contre points de croix sur fond de canevas houleux. Que diable, il faut de la technique avant tout ; cornegidouille, je vous dis que tout commence par la créativité. A quelle page du manuel, la créativité ?... Ouais ! Que l'on soit fille ou garçon, je me demande si le tricotage, par exemple, ne commence pas tout simplement et avant toute technique, par l'envie de tricoter ? (Je vois déjà ma photographie percée de coups d'épingles !) Merci à Jacqueline Elpidine et Alain Denizot d'avoir bien voulu se charger de mener à bon port ce bateau « Travaux à l'aiguille » dont l'équipage paraissait peu unanime quant aux manœuvres d'accostage.

Relations SPG — candidats

Discussion intéressante et fructueuse. De plus en plus, il est évident que nous devrons le plus tôt possible, établir une sorte de charte de l'enseignant, ou de l'enseignement, dans laquelle sera consignée l'attitude que nous entendons adopter dans nos rapports tant avec d'autres collègues, qu'avec les candidats, les associations professionnelles autres que les nôtres, etc. En ce qui concerne les candidats, qui ont manifesté à plusieurs reprises leur désir d'assister aux assemblées de la SPG, la décision suivante est prise :

- le comité de la SPG peut avoir des contacts avec les candidats ;
- attendu que statutairement les candidats ne peuvent pas être membres de la SPG, celle-ci n'intervient, au niveau des études pédagogiques, que par le canal des commissions officielles ;

- dans la situation actuelle, les candidats peuvent participer, avec voix consultative, aux assemblées de la SPG ;
- le comité étudiera l'éventuelle admission des candidats à la SPG.

Commission « Femme enseignante »

Le problème principal auquel devra s'attacher cette commission est celui du travail à mi-temps, quelles que soient les réticences que l'on pourrait déceler ici là. A ce propos d'ailleurs, on peut se demander si le travail à mi-temps ne devrait pas être envisagé indifféremment pour les hommes et les femmes. Vous m'accorderez que l'épitaphe « le travail fut sa vie » n'est plus l'éloge suprême à souhaiter et qu'il serait temps de se

préoccuper de réussir sa vie plutôt que de la surcharger de tâches dont l'intérêt, parfois, décroît au fil des années. Réflexion qui me vient à l'esprit après avoir entendu ce fonctionnaire — qui n'est pas dans l'enseignement — (mais en serait-il autrement ici ?) qui se plaignait récemment de l'amertume du dimanche soir quand il faut songer au lendemain. Son rêve ? La retraite ; pour se soustraire à la rigidité et la monotonie d'un métier pourtant choisi avec enthousiasme il y a 25 ans. Le moyen terme ne serait-il pas, justement, le travail à mi-temps ? Mais je suis sortie du compte rendu d'assemblée...

Education permanente

Cette commission, qui travaille avec la DEP, fait de gros efforts pour donner à chacun l'occasion d'exprimer ses désirs en matière de formation continue ou d'éducation permanente. Les réponses au questionnaire envoyé récemment par la DEP au corps enseignant ne sont que modestement encourageantes. Reprenant un éditorial 1974 de l'*« Educateur »*, je dirais presque que les héros sont fatigués ! Denis Perrenoud ne perd pas espoir de les sortir de leur léthargie apparente. Lui, au moins, ne dort pas ; preuve en soit ses travaux concernant la commission ci-dessus et l'appel qu'il a lancé à propos de l'énergie nucléaire et que vous pourrez lire d'autre part.

Séance animée de diverses façons, entre autres par les échos... de la chorale de l'université.

L. Urban.

REFUGE DE LA TOUR

1882 ANZEINDAZ-sur-Gryon

Pour vos courses d'école, logement jusqu'à 90 personnes.

Possibilités de repas à prix modérés.

Jean AEGERTER. Tél. (025) 5 91 47.

Chalet de vacances

moderne, entièrement neuf,
pour groupes et écoles,
à la Bettmeralp, 1950 m., Valais
à deux pas du glacier d'Aletsch

Si vous voulez offrir à vos élèves la découverte du panorama merveilleux des plus hautes Alpes valaisannes et bernoises, louez alors la maison de vacances de la commune de Möriken-Wildegg ! Son aménagement rationnel, son confort, son équipement moderne et complet permettent à chacun d'être hébergé agréablement. Location en été et en hiver. Renseignements et prospectus à l'adresse suivante : Gemeindekanzlei, 5115 Möriken-Wildegg (AG). Tél. (064) 53 12 70.

Les grandes découvertes du XXe siècle seront-elles les grandes catastrophes du XXIe siècle ?

Dans le N° 13 de l'« Educateur », vous avez pu lire l'indignation de « G.R. » transcrive sous le titre « Verbois in the baba ».

Signe de préoccupation générale, ce n'est pas un hasard si à notre assemblée du 22 avril dernier l'intervention de notre collègue Denis Perrenoud et la discussion qui a suivi ont motivé la création d'un groupe de travail. Vous trouverez ci-dessous le texte en question. A signaler qu'une première rencontre a déjà eu lieu à Cartigny le 28 avril et qu'un échange d'idées a permis de conclure, en particulier, à la nécessité de rechercher des documents pouvant servir de bases à la réflexion et à l'étude envisagées. Ce travail a été réparti entre les différentes personnes présentes mais il n'est pas trop tard pour prendre contact avec le responsable (Denis Perrenoud), si vous désirez vous joindre à ce groupe.

Energie nucléaire

Vous avez entendu parler des problèmes posés par la production de l'énergie nucléaire.

Vous savez que le monde scientifique est largement divisé à ce sujet : pour les uns il s'agit d'un bien ; pour les autres, il s'agit d'un mal nécessaire ; pour d'autres encore, il s'agit d'un mal pouvant conduire à la destruction de l'espèce humaine.

Loin de moi l'idée de vous dire qui a raison. Ce dont nous pouvons être certains cependant, c'est que jamais l'homme, dans son histoire, n'a disposé de tels moyens qui pourraient, s'ils sont mal utilisés, rendre notre terre inhabitable pour des milliers d'années.

Fredaines, mensonges... Si ces dangers étaient si grands, l'homme renoncerait à les courir, le génie humain a su, et saura, résoudre les problèmes qui se posent. Il est hélas permis d'en douter.

Savez-vous que chaque année on déverse dans les océans, dans le golfe de Gascogne en particulier, des containers de déchets radioactifs provenant de nos hôpitaux, de notre industrie suisse. Ces

containers suisses sont ajoutés aux containers de nos voisins. Qu'advienne un tremblement de terre sous-marin, que se manifestent quelques courants imprévus et la mer se contaminera très rapidement. Les plantes, les poissons pourraient devenir dangereusement radioactifs. Que fera le génie humain pour récupérer ces déchets, que fera le génie humain pour régler à la hâte des conséquences aussi graves ? Il est peut-être déjà trop tard et mon petit discours est peut-être vain.

— Savez-vous que les centrales nucléaires rejettent entre autres un gaz, le plutonium, dont on ne sait que faire : impossibilité de le fixer, impossibilité de le rendre solide, impossibilité de le transformer. Moins d'un gramme de ce plutonium pénétrant dans notre corps, que ce soit par l'air ou par les aliments, entraîne le cancer du poumon. La vie de ce plutonium est longue ; pour qu'il perde la moitié de sa vitalité, il faut attendre 24 000 ans. Qu'a-t-on décidé d'en faire ? — On a décidé de le stocker dans des bouteilles

sous pression pour qu'il occupe moins de place et de le déposer dans des cavernes, sous contrôle.

Permettez-moi d'insister en vous disant que ces deux exemples : containers abandonnés au fond des océans, plutonium stocké dans des cavernes sont des faits dont personne ne nie l'existence.

Il semble bien que l'homme dispose aujourd'hui de l'avenir de la planète et du genre humain.

N'est-il pas de notre devoir, pour que notre silence ne nous rende pas complices, nous instituteurs et institutrices, n'est-il pas de notre devoir d'apporter notre réflexion au débat qui semble s'ouvrir aujourd'hui en Suisse sur le thème nucléaire ? N'est-il pas de notre devoir de prendre conscience des risques que tout individu, sans qualification particulière, peut apprécier ? Les enseignants paraissent particulièrement concernés dans ce débat puisqu'il leur appartient de préparer les hommes de demain et de se préoccuper des conditions d'existence qu'ils connaîtront bientôt.

Je propose qu'une commission de travail se constitue. Cette commission aurait pour mandat :

1. De s'informer des risques que nous courrons en Suisse et ailleurs si nous développons encore la production de l'énergie nucléaire.

2. De faire un choix parmi ces risques en précisant ceux que nous pourrions accepter et ceux peut-être qu'il conviendrait de refuser.

3. D'informer l'assemblée du résultat de ses réflexions et de préparer un débat SPG qui conduirait à une prise de position d'enseignants.

4. Faire connaître cette prise de position.

Denis Perrenoud.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.



Nouveau !
CHARMEY

Pour vos courses scolaires

UN BUT IDÉAL... ET INÉDIT

Le sentier panoramique des Dents-Vertes : une promenade facile de Vounetz au col de la Dent-du-Feu en 40 minutes. Place de pique-nique. Vue grandiose !

TÉLÉCABINE CHARMEY-VOUNETZ :

**BILLET COLLECTIF : MONTÉE FR. 2.90 ALLER ET RETOUR
FR. 3.70**

**RESTAURANT D'ALTITUDE — SALLE DE PIQUE-NIQUE —
VISITE DU CHALET D'ALPAGE.**

**POUR VOS ENFANTS, UNE JOURNÉE BÉNÉFIQUE
INOUBLIABLE !**

Tél. : télécabine N° (029) 7 12 98 — restaurant N° (029) 7 12 84 —
office du tourisme N° (029) 7 14 98.

Bauer ne construit pas des projecteurs.

Les projecteurs P6 Bauer sont conçus maintenant de façon que le bruit des trépidations soit amorti dans une large mesure. En même temps la puissance des amplificateurs est supérieure et garantit la musicalité parfaite du son même dans de grandes pièces.

Pour en croire vos oreilles et non pas simplement ce que nous disons,
envoyez-nous ce coupon:

Je désire une démonstration du projecteur 16 mm Bauer à fonctionnement silencieux et puissance sonore élevée.

Nom: _____

Adresse:
No postal
et localité: _____

Téléphone: _____

Responsable: _____

Voici dans quelles conditions l'emploi du projecteur serait envisagé:

Distance de projection _____ m

Largeur de l'écran _____ m

Projection dans différentes pièces

oui/non*

Projection éventuelle également dans des pièces non
obscurcies

oui/non

Projection en plein air

oui/non

Séances scolaires

oui/non

Loisirs

oui/non

L'opérateur change

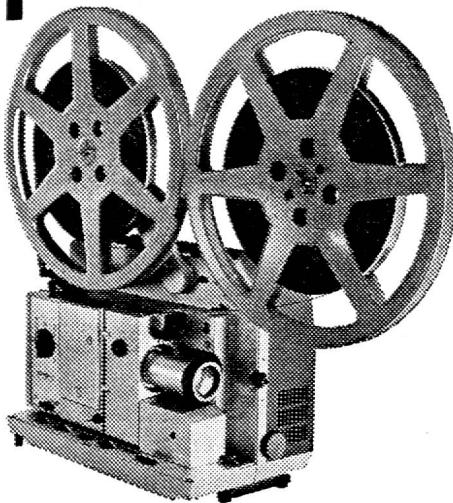
oui/non

Nous tournons nos films nous-mêmes

oui/non

Nous tenons à pouvoir les sonoriser

oui/non



A envoyer à:
Robert Bosch SA, Dépt Photo + Cinéma,
Hohlstrasse 186, 8021 Zurich
Téléphone 01/42 9442

* Tracer ce qui ne convient pas

BAUER

Groupe BOSCH

BAUER

Entrevue DIP-SPN

Le 26 mars dernier, M. le Conseiller d'Etat F. Jeanneret entouré de ses proches collaborateurs a reçu les membres du CC/SPN.

A cette occasion, plusieurs points importants ont été discutés.

Orientation et structure aux niveaux 5 — 6

Chacun se souvient que les travaux de cette commission sont suspendus ayant abouti à une impasse.

La SPN se déclare acquise à l'opportunité du tronc commun au niveau 6 (visée romande 6 et 3).

C'est sur le problème de l'expérience que nous nous sommes achoppés dont la procédure ne nous offre pas de garanties suffisantes. Nous aimerions qu'elle soit loyalement menée.

Pour M. Jeanneret, le rapport du GROS est une chose mais il faut être réaliste. Chez nous, la structure 5 et 4 sera conservée mais avec des aménagements dans le 1^{re} année du cycle secondaire et en particulier le report de l'orientation au niveau 6.

Egalisation de salaires hommes et femmes

M. R. Hügli, chef de service de l'enseignement primaire rappelle les démarches entreprises à ce jour :

- une large enquête a été menée auprès d'une quinzaine de cantons ;
- une étude chiffrée de l'égalisation est faite. Il en ressort qu'elle coûterait 1 million à 1,5 million de francs par an. Un mémoire sera prochainement rédigé.

Dans l'attente de ce rapport, la SPN se déclare satisfaite des travaux effectués.

Maths modernes

Notre association fait par de ses inquiétudes. Le programme paraît ambitieux, lourd, indigeste. Quels sont exactement ses objectifs, sa finalité ? Les spécialistes eux-mêmes sont-ils très au clair ?

Nous craignons des difficultés en section préprofessionnelle ainsi que dans les autres écoles.

Aussi une enquête nous semble nécessaire pour faire le point. Certaines de nos préoccupations sont également celles du DIP qui sait déjà où « le bas blesse ».

Des remarques ont été faites par les praticiens. Il s'agira donc de modifier, d'adapter et de « rectifier le tir ».

Enseignement du français

Dans ce domaine aussi la SPN exprime ses doutes même si les efforts fournis sont intéressants. La grammaire est détachée de la langue et traitée comme une philosophie. Cette démarche peut provoquer des perturbations et des confusions. Tout se passe comme si la finalité de cet enseignement était les études supérieures.

Ce problème préoccupe nos autorités (scolaires et parlementaires). Grâce à des gens remarquables, Neuchâtel est un des hauts lieux de l'enseignement de la langue française.

Mais une question reste posée : les techniciens de la méthodologie ont-ils raison quand il s'agit de la réalité quotidienne ?

Revalorisation de l'enseignement en section P

Les titulaires de 3^e et 4^e P ont l'impression que leurs classes prennent de plus en plus l'allure de classes terminales. Ce fait pourrait être la conséquence d'une mauvaise orientation des élèves, d'une trop grande facilité dans les promotions. Des exigences plus grandes de la part

des maîtres contribueraient à éléver le niveau de cette section.

En outre, l'admission à l'école normale devrait être moins aisée.

M. J.-P. Vuilleumier, chef de service de l'enseignement secondaire est d'avis qu'il faut repenser les mesures d'orientation et resserrer le pourcentage des élèves admis en sections CSM.

Quant à la formation des maîtres P elle sera assurée longtemps encore par l'école normale, formation qui sera à compléter en cours d'emploi pour obtenir un éventuel « certificat d'éligibilité » pour l'enseignement préprofessionnel.

Statut du corps enseignant

La SPN demande des informations à ce sujet. M. F. Jeanneret répond qu'il n'existe pas au DIP de statut du corps enseignant. En revanche, un tour d'horizon a été fait à propos de la révision des textes légaux. Il sera procédé à des révisions partielles et notre association sera consultée.

Mesures d'économies

Un tableau de la situation économique est brossé ensuite par M. F. Jeanneret qui présente ses conséquences sur les économies de postes d'enseignement de matériel et sur le marché de l'emploi.

Nous allons revenir incessamment et dans le détail sur ce pénible sujet puisque le CC a été convoqué d'urgence lundi 12 mai par M. R. Hügli.

Toutes les discussions tourneront autour de ce double spectre : récession économique et pléthore.

J.-P. M.

Comité central (25 avril)

Dans sa séance du 25 avril, le président a confirmé la désignation des deux délégués de la SPN à la commission cantonale de Langue II. Ce sont Claude Tharin pour le degré primaire et le sous-signé pour le degré préprofessionnel.

La SPN devra également trouver deux représentants à la commission d'admission à l'école normale. Ces deux collègues seront aussi membres du jury d'examen.

Cotisations VPOD

M. R. Boller a écrit une lettre à la plupart des membres qui ont été priés de payer leurs cotisations pour 1974.

Dans une autre lettre, notre avocat explique au secrétariat fédératif zürichois que : « La VPOD ne saurait pré-

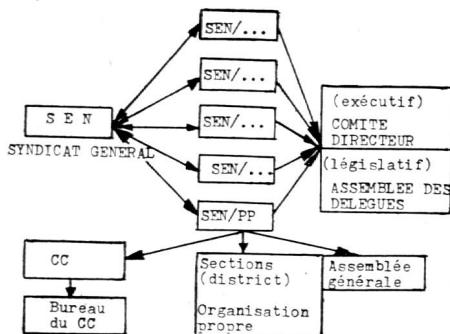
tendre qu'elle a conservé les membres de la fédération dissoute comme membres individuels. Cette construction juridique n'est pas conforme aux statuts de la VPOD et, en tout état de cause, elle viole le principe de la liberté individuelle, principe généralement acquis en droit suisse. A défaut d'acte juridique d'adhésion, les membres SPN/VPOD n'ont pas été affiliés individuellement. En droit suisse, le droit d'affiliation est libre. En conséquence, les membres de la SPN à qui vous réclamez des cotisations pour 1974 n'ont jamais été membres de la VPOD cette année-là. Ils ne vous doivent aucune cotisation arriérée. »

Nous attendons l'aboutissement de ces démarches avant de rembourser les membres qui ont trop hâtivement répondu aux menaces infondées du secrétariat.

Présentation des statuts (projet)

L'option syndicale est très accentuée. Un syndicat autonome des enseignants neuchâtelois serait créé : le SEN dont le SEN/PP (ex-SPN) serait le groupe des institutrices et instituteurs primaires et préprofessionnels. Le président serait membre du comité directeur (organisme réunissant des enseignants de tous les degrés). Le SEN/PP aurait un CC élargi (environ 30 membres ; cet organe se réunirait 4 à 5 fois par année. Un bureau exécutif serait désigné. Le législatif serait représenté par l'assemblée générale.

J'ai tenté de dessiner un organigramme qui résume le tout :



La commission des statuts a été mandatée pour prendre des contacts avec les divers groupes ou associations de collègues à tous les niveaux.

Commission financière

La première tâche de cette commission a été de rédiger une lettre adressée à M. Schlaeppy dans laquelle nous donnons notre position quant au projet du Conseil d'Etat de demander au Grand Conseil de lui donner pour une période d'un à deux ans la possibilité, selon les circonstances, de modifier les modalités d'indexation de nos salaires. Proposition inacceptable.

Colloque pédagogique

La Commission pédagogique de l'enseignement secondaire n'est pas opposée à ce que l'on resserre les stanines (épreuves d'orientation aux niveaux 5 et 6), mesure qui aurait pour effet de limiter les échecs en section CSM. 35 % de la population scolaire prend le chemin des centres multilatéraux... 12 % parvient au bachelot.

Une expérience de pédagogie nouvelle sera organisée à La Chaux-de-Fonds dès cet automne sous le contrôle de la direction. À ce sujet, le Conseil d'Etat rappelle que la direction d'école est souveraine. La commission scolaire a le droit d'être informée, elle n'a pas de pouvoir décisionnel.

J.-P. Buri.

Comité central (2 mai)

La fréquence de nos réunions a de quoi laisser rêveur les plus syndicalistes de nos membres. Le 2 mai, nous nous sommes essentiellement préoccupés de savoir quelles implications le projet de statut peut avoir sur l'avenir de la SPN, Dissolution ou pas ?

Avant de proposer à nos membres la dissolution de notre association pour la recréer immédiatement après dans ses nouvelles structures, il est nécessaire de nous assurer que les propositions contenues dans le projet de statut d'un syndicat général répondent à un réel besoin chez nos collègues d'autres écoles.

Modalités de nominations inadmissibles

La nomination par engagement (ce qui donne la possibilité à l'autorité de nomination de dénoncer le contrat dans un délai de **sept** jours pendant les deux premiers mois de l'engagement) pour des collègues titrés est inadmissible.

Le protocole de la séance qui a eu lieu au Château de Môtiers est incomplet car il néglige de rappeler que l'autorité supérieure nous avait assuré qu'aucune mesure d'économie ne serait prise en 1975 quant aux mutations d'instituteurs ou à la nomination à de nouveaux postes. « Pour 1975, pas de problème... »

Il est pour le moins inexact d'affirmer que « les mesures prises semblent convenir aux personnes présentes », c'est-à-dire aux représentants de la SPN aussi — car il n'a été, à aucun moment, question de ces mesures dont nous ignorions tout.

Mettre des collègues devant un fait accompli est une manœuvre étrange. Comment une association professionnelle pourrait-elle tolérer qu'on laisse, à la limite, une commission scolaire mettre en doute, voire réfuter toute valeur à un titre décerné par le Département de l'instruction publique lui-même ?

Un texte, à ce propos, parviendra à tous les membres de la SPN avant l'assemblée générale de Fontainemelon le mercredi 14 mai 1975.

J.-P. Buri.



Dauphins + otaries

Par n'importe quel temps et plusieurs fois par jour le joyeux spectacle Flipper et otaries dans le Delphinarium, à l'abri des intempéries.

En plus de cela, vous y trouverez plus de 400 animaux de tous les coins du monde, promenades avec des éléphants, poneys, le train Rössli, couveuse-attraction. Restaurants et places de pique-nique à des prix avantageux.

Ouvert tous les jours (même les jours fériés) de 9 à 18 heures (de mai à août jusqu'à 19 heures).

Billets collectifs pour écoles. Enfants Fr. 1.50, adultes Fr. 4.—. Instituteurs gratuit.

Grande auberge de jeunesse. Piscine à proximité du zoo d'enfants.

Renseignements :

Bureau Zoo, tél. (055) 27 52 22.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 32 62 21
1052 Le Mont/Lausanne.

Commission financière

La Commission financière s'est réunie lundi 26 avril 1975 en séance constitutive. Elle se compose actuellement de quatre personnes seulement, les districts du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers n'y étant pas encore représentés malgré les appels qui ont été lancés aux sections. Nous rappelons que Francis Houriet, Bel-Air 55, Neuchâtel, a bien voulu en assumer la présidence. Il se tient à la disposition des collègues qui auraient des problèmes financiers d'ordre professionnel.

La commission a établi une liste des problèmes qui ressortent de ses compétences, voici les principaux :

- a) défense des intérêts matériels du corps enseignant primaire et préprofessionnel face aux mesures de restrictions et d'économie envisagées par les autorités.
- b) Surveillance de l'indice des prix et indexation des salaires.
- c) Problèmes relatifs à la caisse de pension de l'Etat.
- d) Abaissement de l'âge de la retraite.
- e) Caisse de chômage.
- f) Participation au cartel syndical cantonal.

Une lettre a été envoyée au chef du Département des finances précisant la position de notre association face aux mesures de restrictions envisagées par le Conseil d'Etat. Nous y déclarons notamment que la SPN, tout en étant consciente des difficultés financières momentanées auxquelles l'Etat devra faire face en 1976, ne peut admettre de voir les salaires des enseignants réduits, alors qu'ils sont déjà inférieurs à la moyenne de ceux qui sont servis dans plusieurs autres cantons.

D'autre part, le DIP ayant déjà pris des mesures d'économie (fermeture de classes, augmentation des effectifs, etc.) dont les frais seront supportés par le corps enseignant sous la forme d'une surcharge de travail, nous ne pouvons accepter en plus une diminution de salaire.

En outre, l'indexation des salaires étant provoquée par l'augmentation des prix, il nous paraît impensable de vouloir blo-

quer les salaires avant d'avoir pris des mesures sérieuses pour bloquer les prix.

Au sujet des mesures de restrictions qui pourraient être prises au niveau communal, nous prions les collègues qui auraient des renseignements précis de bien vouloir nous les faire parvenir.

Pour la Commission financière :

M. Tissot.

District de Neuchâtel

Le projet de questionnaire dont il était question dans le numéro précédent de l'*« Educateur »* a été mis au point par le comité. Il ne reste plus qu'à le multicopier et à vous l'adresser. Le prochain comité aura lieu le 26 mai, avant l'assemblée générale qui sera consacrée, entre autres, à l'étude du projet des nouveaux statuts dont il est question plus haut. Il s'agira également d'élire le président.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 Fleurier. Tél. (038) 61 30 87.

Jura

Le différend SPJ - Force démocratique

Le collègue Pierre Ielmi, président de la SPJ, désirant que tous les enseignants jurassiens soient mis au courant du différend qui a surgi entre « Force démocratique » (mouvement antiséparatiste) et la SPJ, nous prie de publier les documents suivants. Nous le faisons sans y ajouter aucun commentaire.

B.

Premier acte

DÉMOCRATE
VENDREDI 28.2.1975

Le cas des enseignants

On nous prie de publier :

Il est frappant de constater que nombre de mouvements militant pour séparer le Jura sud du canton de Berne ont à leur tête plusieurs maîtres secondaires ou enseignants d'écoles supérieures. Il est à souhaiter qu'après le 16 mars prochain, ces enseignants, qui se veulent l'élite du pays, soient conséquents avec eux-mêmes et qu'ils refuseront de continuer à travailler pour un canton « rétrograde », qui, selon eux, n'aura qu'un but, germaniser le Jura sud. Leur attitude est d'autant plus blâmable, que non satisfaits de mi-

liter en faveur du « non », c'est-à-dire assujettis au RJ, ces enseignants proclament déjà maintenant qu'ils continueront la lutte après le 16 mars ainsi que cela a été déclaré à l'assemblée de Jura sud autonome à La Neuveville.

Nous leur conseillons vivement de réfléchir sérieusement à leur avenir ! Leur attitude est inadmissible vis-à-vis de la majorité d'un peuple qui contribue à leur octroyer des salaires dépassant ce que peut imaginer un simple ouvrier. — Force démocratique, district de Moutier.

LA SUISSE 2.3.1975

Le groupement féminin de Force démocratique existait dans le district de Moutier depuis les élections au Grand Conseil de mai 1974. Mais il a fallu la

secousse du 23 juin pour que le mouvement, s'inscrivant dans le réveil civique du Jura sud, s'étende rapidement aux trois districts. Aujourd'hui, leurs 47 sections comptent quelque 5600 membres et 600 membres soutien. Buts de cette association ? Mme Aubry les définit ainsi : « Notre but premier est de lutter contre l'endoctrinement de notre jeunesse dont on exploite l'idéal à des buts de propagande séparatiste. Nous lutterons donc contre l'établissement d'enseignants engagés dans le Bélier ou le RJ et contre une certaine presse romande qui fausse les idées des jeunes lecteurs. Nous voulons construire et non démolir... Nous voulons prouver par notre présence, partout où on imagine que le Jura est séparatiste, notre volonté de rester attachées au canton de Berne. Nous boycottons et boycotterons ceux qui ne respectent pas notre volonté déterminée. »

MISE AU POINT DU COMITÉ CENTRAL DE LA SPJ PARUE DANS DIVERS JOURNAUX JURASSIENS LA SEMAINE PRÉCÉDANT LE 16 MARS 1975

Les enseignants sont-ils des citoyens à part entière ?

On nous communique :

Fermement décidé à respecter l'opinion de ses membres, le Comité central de la Société pédagogique jurassienne ne s'immiscera pas dans la campagne politique qui précède le scrutin du 16 mars prochain.

Toutefois, devant les atteintes à la liberté d'opinion et les menaces d'intimidation proférées à l'encontre de certains de ses membres (affaire des enseignants primaires de Moutier — communiqué de « Force démocratique du district de Moutier » — intervention de M^{me} Aubry-Moine au Congrès du GFFD du 1.3.75) le Comité de la SPJ déclare qu'il prendra toutes les mesures utiles pour défendre les enseignants contre des procédés aussi antidémocratiques. Il soutiendra avec vigueur les membres de la SPJ victimes de l'intolérance, qu'ils soient du nord ou du sud du Jura, qu'ils aient des opinions séparatistes ou antiséparatistes.

Cette mise au point se veut dénuée de tout esprit polémique. Elle est néanmoins nécessaire à l'heure où de sérieuses menaces pèsent sur les libertés fondamentales des enseignants qui demeurent, puisqu'il paraît utile de le rappeler, des citoyens à part entière.

*Au nom du comité de la SPJ
Le président : Pierre Ielmi
Le secrétaire : Paul Simon*

Fin du premier acte.

Deuxième acte

Force démocratique

Case postale 59
2710 Tavannes

Tavannes, le 9 avril 1975

A la Société pédagogique jurassienne
par son président
Monsieur Pierre Ielmi
Les Longues-Royes
2854 Bassecourt

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance d'un article concernant la SPJ et qui a paru le 2 avril 1975 sous la signature (c) dans le « Journal du Jura ».

Il y est notamment question de « menaces à peine voilées de Force démocratique » contre des enseignants du district de Moutier.

Force démocratique n'a jamais exercé quelques pressions que ce soient ni menacé quiconque. Nous attendons de votre part une rectification conforme à la réalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire :
P. Keller

Le président :
F. Hauri

Après enquête, nous apprenons que l'article auquel fait allusion « Force démocratique » a été écrit par un correspondant du « Journal du Jura ».

JOURNAL DU JURA 2.4.1975

Que deviendra la Société pédagogique jurassienne ?

Les votes successifs des 23 juin et 16 mars vont poser la question des nouvelles structures de presque toutes les associations jurassiennes. La Société pédagogique jurassienne fait partie d'entre elles. Au cours de la dernière assemblée synodale qui s'est tenue à Courfaivre, où l'on a profité de visiter les nouvelles installations scolaires, M. Pierre Ielmi, président de la SPJ a répondu à la question de savoir ce que celle-ci deviendrait. Jusqu'à l'installation du Gouvernement jurassien, a-t-il dit, la SPJ conservera ses structures actuelles, c'est-à-dire que dans le cadre de la Société des enseignants bernois, elle continuera à défendre les intérêts des enseignants de tous les districts francophones de l'ancien Jura bernois. Par la suite, elle s'adaptera inévitablement aux frontières cantonales pour représenter le Jura sur le plan romand, au même titre que la Société pédagogique neuchâteloise, par exemple. Même réduite au Jura nord, elle comprendra encore plus de cinq cents membres qui devront pouvoir s'appuyer sur un syndicat bien organisé lorsqu'il s'agira de mettre en place le nouveau régime scolaire. Cette mise en place exigera une longue préparation. C'est pourquoi les responsables synodaux du Jura nord se sont déjà mis au travail afin de fixer notamment l'ordre de priorité des problèmes à traiter et à discuter par les enseignants du nouveau canton.

En ce qui concerne la défense des droits des enseignants, la SPJ entend pour l'instant veiller sur ceux qui, dans le district de Moutier, ont subi des menaces à peine voilées de Force démocratique. La SPJ n'a pas pris parti dans le conflit Berne-Jura, mais elle se doit de défendre les libertés élémentaires de ses membres lorsque celles-ci sont menacées.

SPJ Société pédagogique jurassienne

Saignelégier, le 30 avril 1975

A Force démocratique
Case postale 59
2710 Tavannes
Concerne : article du 2 avril dans le « Journal du Jura »

Monsieur le Président,
L'article auquel vous faites allusion

dans votre lettre du 9 avril émane d'un correspondant régional du « Journal du Jura ». Il a donc été publié sous l'entièvre responsabilité de la rédaction de ce quotidien, ce que nous a confirmé par téléphone un des rédacteurs du « Journal du Jura ».

La SPJ ne peut empêcher des journalistes de tendances diverses d'émettre leur avis sur un fait quelconque, voire même de publier un commentaire personnel de la situation.

Pour sa part, le Comité central de la SPJ a publié, sous sa propre responsabilité, une mise au point dans les journaux jurassiens peu avant le 16 mars. Vous trouverez en annexe le texte de cette déclaration. Vous trouverez également en annexe les déclarations de « Force démocratique du district de Moutier » et de M^{me} Aubry-Moine, déclarations qui ont été à la base de notre réaction.

En conclusion, nous ne pouvons accepter la demande contenue dans votre lettre du 9 avril dernier. Vous devez vous adresser à la rédaction du « Journal du Jura ».

Le Comité de la SPJ s'en tient, quant à lui, à sa déclaration citée plus haut. Cette dernière se voulait générale et elle tendait à dénoncer toute menace contre la liberté d'opinion des enseignants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom du Comité central de la SPJ :

Le président : *P. Ielmi* Le secrétaire : *P. Simon*

DÉMOCRATE 2.5.1975

Différend entre Force démocratique et la SPJ

Force démocratique nous prie de publier :

En date du 9 avril 1975, Force démocratique s'est adressée au président de la Société pédagogique jurassienne pour la mettre en demeure de retirer ses attaques qui accusaient Force démocratique de faire pression sur les enseignants par « des menaces à peine voilées ».

Force démocratique considère que ces accusations qui reposent sur du vent sont confirmées par la SPJ puisqu'elle n'a pas jugé utile de les retirer. Au vu de ce qui précède, Force démocratique prendra toutes mesures utiles afin de couper court aux calomnies.

Une constatation : « Force démocratique » a reçu notre lettre le jour même où nous prenions connaissance de l'article du « Démocrate ».

Pierre Ielmi.

Fin du deuxième acte.



Pédagogues ! Il est temps de songer à la traditionnelle course d'école.
Vous qui avez guidé vos élèves tout au long de l'année,

LAISSEZ-VOUS GUIDER !

Invitation à la découverte des richesses naturelles, artistiques, archéologiques de notre pays, en suivant chemins de sous-bois, routes de campagne, sentiers alpestres, voies romaines, ruelles de villages.

Les Editions Payot vous proposent
quatre ouvrages où vous découvrirez des buts de promenades inédits,
de merveilleuses occasions de méditer, observer, admirer, étudier !

DEUX GUIDES DE TOURISME PÉDESTRE :

Albert Chessex, **40 nouveaux itinéraires pour piétons — Pays de Vaud**
136 pages, 16 photos noir/blanc, Fr. 7.80

UN GUIDE ARCHÉOLOGIQUE POUR PIÉTONS ET AUTOMOBILISTES :

Jerome H. Farnum, **Guide romain de la Suisse**
176 pages, 18 photos noir/blanc, 55 croquis, cartes et schémas, Fr. 22.—

Théo Chevalley, **Préalpes et Alpes vaudoises**
152 pages, 10 plans, 8 photos noir/blanc, Fr. 9.80

UN GUIDE DES MONUMENTS, ŒUVRES D'ART, CURIOSITÉS ET SITES DU PAYS DE VAUD :

Edgar Pelichet, **Le Guide du canton de Vaud**
128 pages, une douzaine de photos noir/blanc, Fr. 16.—

ÉDITIONS PAYOT LAUSANNE
En vente dans toutes les librairies

Rapport intéressant sur la formation des enseignants

Le synode d'Ajoie de la SEB était réuni en assemblée extraordinaire pour traiter de l'important problème de la formation du corps enseignant primaire. Il a été dit ailleurs le peu d'intérêt qu'avait suscité cette séance auprès des enseignants ajou-lots. Il faut aussi regretter le peu de temps qui était imparti à nos collègues pour prendre connaissance d'un rapport aussi intéressant que celui de la KOLB (Commission de la Société des enseignants bernois sur la formation des enseignants). Relevons cependant avec ses auteurs que ce rapport n'avait d'autre but que celui « d'offrir des idées qui susciteront la plus large discussion ». Comme il est précisé en page 3, ce travail a un caractère purement informatif. Le synode n'avait donc pas de décision à prendre quant au choix d'un modèle ni même en ce qui concerne les lignes générales du rapport. Une telle décision ne pourrait en aucun cas être prise avant la publication prochaine du rapport de la Commission suisse d'experts : Formation des maîtres de demain.

Responsable de la formation d'une partie du corps enseignant primaire jurassien, nous ne pouvons que souscrire aux nombreuses remarques formulées dans le rapport quant à la préparation actuelle des instituteurs et des institutrices.

Il est vrai qu'il existe aujourd'hui une disproportion entre la formation des instituteurs et ce qu'on exige d'eux à leur sortie de l'école normale. Les lacunes relevées concernent tant l'axe de la formation générale que celui de la formation professionnelle. Il est aussi très vraisemblable que cette formation insuffisante implique :

- le désarroi face aux nouveaux plans d'études ;
- une diminution de la satisfaction professionnelle ;
- une baisse de confiance de la part des parents ;
- le discrédit du corps enseignant ;
- etc.

La conception générale de la réforme proposée a retenu toute notre attention :

En ce qui concerne la formation générale, on constate que celle qui est dispensée actuellement est une **impasse**, en effet, l'une après l'autre les portes des universités se ferment aux diplômés des écoles normales, même le brevet d'enseignement secondaire leur est devenu de moins en moins accessible. **Comme remède, la KOLB préconise une formation générale du niveau de la maturité. Même niveau ne devrait cependant pas signifier mêmes contenus et encore moins, même forme d'enseignement.**

Le rapport précise à ce sujet que « les écoles normales doivent attirer des jeunes gens doués ». Force nous est aujourd'hui de constater que certaines écoles secondaires ne sont pas de cet avis et découragent leurs très bons élèves d'entrer à l'école normale parce qu'ils sont trop intelligents ! Relevons d'emblée que les critères intellectuels sont loin d'être suffisants pour prédire la réussite professionnelle du futur enseignant. Malheureusement, les recherches psycho-pédagogiques sont restées stériles quant à d'autres moyens de prédiction. L'amélioration de la formation générale est indispensable à une solide formation professionnelle et, en particulier, à la didactique !

Trois modèles intéressants

Passons rapidement sur les modèles qui nous sont proposés. Nous constatons que dans tous les cas **le maintien des écoles normales** est assuré, parfois artificiellement, même pour la première phase de formation. Les écoles normales représentent un élément motivant du point de vue professionnel.

La durée de la formation portée à 6 ans est aussi préconisée par le rapport suisse. Une première étape à 5 ans est cependant inévitable. A ce sujet, le départ est pris, dans le canton de Berne, pour l'introduction de la cinquième année d'études. La première promotion devant effectuer 5 années d'études pourrait être admise en 1977 ou 1978 !

On nous présente aujourd'hui trois voies pour une formation en 6 années. La voie fractionnée (qui sépare la formation professionnelle de la formation générale) et la voie intermittente qui offrent une même formation de base, assurent une meilleure préparation générale et un raccordement plus facile à l'université. La voie fractionnée met un accent tout particulier sur la formation professionnelle théorique : psychologie, pédagogie didactique, alors que la voie intermittente insiste plus sur la formation pratique et sur l'orientation de chaque enseignant vers le niveau qui convient le plus à ses aptitudes et à sa personnalité ! Quels sont donc les avantages de la voie non fractionnée (modèle II) qui correspond à ce qui se faisait chez nous, il y a près de 25 ans ? Ce modèle permet de sauvegarder le caractère professionnel de toute la durée des études, avec tout ce qu'il a de motivant pour l'adolescent qui a déjà effectué son choix professionnel. Le libre passage avec le gymnase durant les deux premières années devrait permettre de

corriger maintes erreurs d'orientation. Relevons cependant qu'avec un tel système, le niveau de préparation théorique équivalent à la maturité ne serait atteint qu'après 4 ans et demi d'études.

Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur l'analyse de ces trois modèles qui, tous, présentent des avantages et des inconvénients et qui tous permettent d'assurer non seulement une prolongation des études, mais surtout une réelle amélioration de la formation.

La réforme proposée et les contraintes actuelles

Une réflexion telle que celle que nous propose aujourd'hui la SEB ne saurait cependant se dérouler **in abstracto**. Toute réforme doit tenir compte des contraintes existantes. Avant d'opter pour tel ou tel type de formation, il est indispensable de connaître le type d'école dans lequel les enseignants formés devront œuvrer. La structure des écoles normales est étroitement liée à la structure de l'école publique et obligatoire. Les enseignants d'un cycle d'orientation ou d'une école globale ne sont pas les mêmes que ceux qui sont au service d'une école primaire. Aucune option nouvelle, en matière de formation des enseignants, ne saurait être prise avant la fin des travaux de la Commission des structures. Une autre contrainte réside dans l'organisation actuelle de la formation pédagogique, le personnel enseignant, les structures bâties, dont on ne saurait faire table rase ! L'amélioration du corps enseignant primaire ne devrait pas être entreprise isolément, sans tenir compte des autres types de formation que nous avons chez nous : maîtres secondaires, maîtresses ménagères, maîtresses d'ouvrages, jardinières d'enfants, enseignants des classes spéciales. Il faudra enfin tenir compte de nouvelles contraintes politiques, géographiques et démographiques. Souvenons-nous, d'autre part, qu'il est difficile d'introduire des réformes souvent très coûteuses en période de récession économique, à l'heure où les caisses de toutes les communes et de tous les cantons sont en difficulté. Une réforme qui utilise au mieux les institutions et les bâtiments existants aurait, par exemple, beaucoup plus de chances d'aboutir à des résultats concrets, or nous sommes actuellement bien pourvus en équipements. Depuis quelques mois les Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont travaillent dans le sens énoncé ci-dessus, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre les directeurs et les responsables pédagogiques des deux établissements. Seul un dialogue constructif est à même de produire des solutions harmonieuses et réalistes, ceci pour le plus grand bien de notre jeunesse.

En guise de conclusion, nous livrons à nos collègues quelques propos d'un pédagogue français¹ :

« La formation des maîtres occupe une place particulière et importante dans le processus par lequel une société parvient à s'adapter à ses propres conditions d'existence. Toute éducation se propose pour but, d'une part, de transmettre les — ou certains — acquis culturels du passé et, d'autre part, de promouvoir les valeurs nouvelles permettant l'adaptation du groupe à ses propres conditions d'existence. Ces conditions — données sociologiques objectives et intérêts humains — sont à l'origine des fins éducatives que le groupe recherche. C'est à leur lumière que l'on tentera d'atteindre les jeunes générations par l'intermédiaire des maîtres qu'il s'agit de former dans cette perspective. Former des maîtres, c'est donc **former des transmetteurs de valeurs et de culture**. Le problème fondamental de cette formation revient alors à tenter de faire que ces transmetteurs ne soient pas de simples jalons, de simples poteaux indicateurs qui n'apportent guère plus que leur seule présence devant ceux qu'ils informent. **Le maître doit être un intermédiaire actif de l'éducation.** Cette culture, ces valeurs qu'il doit transmettre, il faut qu'elles deviennent siennes afin que, dans son action éducative, ce soit un peu de lui-même qu'il transmette. Une formation des maîtres réussie est celle qui permet une éducation où l'on retrouve à la fois : chez l'éduqué sa marque propre, d'abord, les valeurs sociales qui lui ont été transmises, mais aussi la trace que l'éducateur lui-même aura laissée comme formateur à la fois compétent et responsable de la transmission de cette compétence ! »

*M.-A. BERBERAT,
directeur de l'Ecole
normale d'instituteurs.*

¹ Hannoun Hubert. *La formation des maîtres*, aux éd. ESF.

Delémont - Ecole normale

25 ans d'enseignement

Nous avons le plaisir de signaler que M. Henri Monnerat, professeur de musique à l'Ecole normale, vient de fêter ses 25 ans d'enseignement. C'est en effet en 1950, après avoir obtenu le brevet d'instituteur à l'Ecole normale de Porrentruy, que M. Monnerat a commencé son activité pédagogique dans l'enseignement primaire à Courchapoix.

Après avoir obtenu le diplôme d'enseignement de musique au Conservatoire de Bienne, M. Monnerat fut nommé professeur principal à l'Ecole normale de Delémont, où son activité est particulièrement appréciée en tant que maître de musique, maître de méthodologie musicale pour l'école primaire et directeur de la chorale.

Nous félicitons très vivement M. Monnerat de ce bel anniversaire.

Après un cours d'espéranto

C'est dans un magnifique cadre hivernal que s'est déroulé le cours I d'espéranto la semaine dernière à Mont-Soleil. Il s'agissait d'un cours organisé par le Centre de perfectionnement du corps enseignant. Un second cours d'espéranto aura lieu cet automne.

M. Olivier Tzaut s'est révélé un animateur parfait, plein de dynamisme et de savoir-faire. D'emblée, tous les partici-

pants se sont sentis à l'aise et se sont familiarisés avec l'espéranto, cette langue si chantante. M. Tzaut ne s'est pas seulement contenté d'apporter les données techniques de base nécessaires à l'apprentissage de la langue, il s'est surtout évertué à insuffler l'essentiel, c'est-à-dire, l'enthousiasme, la vie, la joie. Dans une atmosphère si favorable, les exercices de grammaire, le vocabulaire et l'ortho-

graphe n'avaient rien de rébarbatif. Les notes de gaieté ne manquaient pas. C'était tantôt des dialogues amusants, tantôt de jolis poèmes ou des chansons populaires. L'espéranto possède déjà un répertoire de chansons fort riche. D'autre part, l'apprentissage de l'espéranto est aussi facilité grâce au cours programmé élaboré par le Centre culturel. Ce cours, très bien conçu, permet de rapides progrès.

En même temps, le cours à Mont-Soleil fut une expérience très heureuse de vie communautaire. Les longues soirées furent consacrées à des discussions fort intéressantes en relation avec l'espéranto. A noter aussi, la visite instructive du Centre des langues internationales à La Chaux-de-Fonds.

En un mot : un cours très réussi. Sans exagérer, il est permis d'ajouter que tous les participants sont rentrés avec la conviction profonde que l'espéranto devait absolument entrer dans nos écoles.

Un merci sincère à Olivier Tzaut !

L'espéranto, une langue merveilleuse

Heureux nos enfants qui auront le bonheur d'apprendre cette langue ! Enfin une langue logique, ordonnée, régulière. Une langue merveilleuse de simplicité, de charme mais aussi de clarté et de précision. Et surtout, une langue à la portée de tous, même des plus humbles.

« Apprenez l'espéranto aujourd'hui,
Vous en aurez besoin demain ! »

Un participant.

Centre de perfectionnement

Cours N° 1.10, Education physique

Pour une cause imprévue, ce cours annoncé pour le samedi 24 mai 1975 est reporté à un samedi d'octobre ou novembre 1975 au même lieu.

Les enseignant(e)s ont encore la possibilité de s'inscrire à ce cours d'un genre nouveau et peu connu.

Les inscriptions sont à adresser directement à M. Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique et des sports, 2533 Evilard.

Cours et manifestations du mois de juin 1975

1.8.1. **Mathématique : expérimentation** (CIM) : MM. M. Ferrario, C. Félix, G. Adatte et J.-M. Voirol, dès le 19 juin à Moutier.

1.8.2. **Mathématique : expérimentation** (CIM) : MM. M. Ferrario, P.-A. Joret et L. Schori, dès le 19 juin à Moutier.

3.8. **Ecologie des eaux courantes** : MM. J.-C. Bouvier et J. Gagneur, dès juin à St-Ursanne.

3.50.4. **Natation - plongeon - sauvetage** (IEP, SJMG) : MM. R. Montavon, Bellelay, J.-P. von Kaenel, Bienné, M^{me} Courvoisier, Sonvilier, le 14 juin à Tramelan.

3.56.2. **Directivité et non directivité** : M. W. Perret, Neuchâtel, dès juin à Delémont.

3.61.12. **Travail de la terre** (SJTMR) : M^{me} P. Boillat, Delémont, dès le 11 juin à Delémont.

Poterie

Du 14 au 8 août, des cours de poterie

sont organisés en Ajoie. Les membres du corps enseignant ont la possibilité de participer à différents stages d'initiation et de perfectionnement d'une durée d'une semaine. Ils auront lieu à Bonfol.

Les techniques enseignées sont le modelage, le colombinage, la plaque et la décoration (engobe et émaux colorés). Démonstration de tournage et calibrage. Pour renseignements et inscription : M.

SJMG : voir communiqué en page 374.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

sable que les adhésions nous parviennent sans délai.

Projets de cours à option pour 1975-1976

Voici plusieurs propositions de cours pour l'année scolaire 1975-1976. La mise en route de l'un ou l'autre est liée aux nombre de personnes qui s'y intéressent. C'est donc une mise à l'enquête : nous attendons votre choix, et aussi vos suggestions.

- Animation et travail de groupes.
- Utilisation des MAV (moyens audio-visuels).
- Textes libres et échanges interscolaires.
- Mimes, chorégraphie, théâtre.
- Chant.
- Connaissance de l'environnement.
- Gymnastique, natation.
- Dessin au tableau noir.

Informations diverses

Une séance de fin d'année, sur convocation de l'inspecteur, aura lieu, sauf avis contraire, le mercredi après-midi 18 juin.

Durant la dernière semaine d'août, le comité de section organisera une randonnée dans les montagnes des environs. Avis aux amateurs !

Publication. A la suite d'un cours sur la méthode Nussbaum, un groupe de collègues à élaboré une série de gammes utilisables en 4-5-6 classes. La présentation en est plus que modeste. Il en reste quelques exemplaires. Pour les obtenir, écrire à SPF/Gruyère, 1631 Hauteville ou tél. au 5 17 18.

B. P.

fribourg

Nouvelles de la Gruyère

Du coup de fourchette...

Combattre l'isolement. Apprendre à se connaître. Fraterniser. Favoriser les échanges d'idées. Ce sont là autant de raisons qui invitent le comité de section à provoquer des rencontres entre enseignants. Celle qui eut lieu à Broc, le 5 mars 1975, enchantait les participants.

Un aperçu, en bref. Rendez-vous en fin d'après-midi : match aux cartes, scrabble, échecs, quilles. Arrêt pour le repas bien sûr, tout juste le temps de gonfler son sac à malices, et poursuite des jeux. Le caissier de section a tout payé, ou presque.

Fait réjouissant, on a compté une majorité de tout jeunes collègues parmi les quelque quarante participants.

... au coup de crayon

Parler d'activités pédagogiques n'est guère facile, celles-ci n'étant que peu apparentes. Pourtant, on n'est pas resté inactif, bien au contraire : relevons par exemple le recyclage en mathématiques.

Un groupe de maîtresses et de maîtres de 1^{re} et 2^e classe a tenu plusieurs réunions de travail et de réflexion. A ce sujet, les renseignements plus précis font défaut. Une information plus étouffée se rait souhaitable.

Le sport a aussi sa place. Durant l'année scolaire, à raison d'un entraînement par semaine, une équipe d'enseignants s'adonne aux joies du volley-ball. Une vingtaine d'autres courageux ont suivi les cours de natation (SFMG) du 2^e trimestre, en la piscine de l'école secondaire de Bulle.

Réunions convoquées par l'inspecteur. Retenons la dernière en date, celle du 21 février 1975. Elle se veut le point de départ d'activités pédagogiques futures, sous

forme de cours facultatifs. Lors de cette séance, MM. Barras et Monney, professeurs de méthodologie, ont présenté respectivement «L'expression orale en 1^{re}, 2^e et 3^e classes», et «L'expression écrite en 4^e, 5^e et 6^e classes» (méthode Nussbaum). La matière proposée et la qualité des exposés susciteront un vif intérêt et l'envie d'en savoir plus. D'où les projets de cours présentés ci-dessous.

Cours facultatifs

En collaboration avec l'inspecteur d'arrondissement, la SPF/Gruyère met sur pied des cours pour le troisième trimestre. Ils constituent une suite indispensable aux exposés de MM. Barras et Monney.

Cours A : «L'expression orale en 1-2-3 cl.» (2 séances de travail.)

Cours B : «L'expression écrite en 4-5-6 cl.» (2 séances de travail.)

Ces cours se poursuivront durant l'année scolaire 1975-1976 à raison de 8 à 10 séances. Les séances ont lieu en dehors du temps de classe et seront animés par MM. Barras et Monney.

Inscription indispensable auprès de l'inspecteur scolaire ou à la SPF/Gruyère, 1631 Hauteville.

La première séance de travail étant prévue pour la fin avril, il est indispensable

Nouvelle loi sur la retraite et rente pré-AVS

En guise d'exorde

Le statut cantonal sur la retraite est régi par la loi du 26 mai 1965, laquelle constituait pour l'époque un acte législatif d'avant-garde à caractère résolument social. Les diverses associations du personnel avaient réussi à faire admettre l'insertion dans cette loi de quelques revendica-

tions quant à l'âge de la retraite et surtout en ce qui concerne les contributions de l'Etat. Grâce à ces dernières qui furent portées à 15-16 %, la situation financière de la caisse ne tarda pas à s'améliorer, à restaurer un état de fortune qui allait en s'effritant auparavant. Elle jouit actuellement d'une assise satisfaisante qui, en raison cependant de ses engagements pré-

sents et futurs devrait pouvoir atteindre les dimensions techniques qu'exigeraient d'elle les bases actuarielles.

Toutefois au cours des 10 ans d'application de la loi de 1965, la gestion de l'institution fit apparaître, vers 1970 déjà, les points sur lesquels il devenait indispensable de procéder à une révision. Et c'est d'une refonte fondamentale qu'il s'agit cette fois avec les innovations techniques qu'elle comporte. Les contributions et prestations pronostiquées s'accorderont au rythme d'évolution des rentes AVS et des traitements.

Rente complémentaire temporaire

Dans le jargon officiel, on l'a appelé improprement pont AVS, alors que dans la loi soumise au Grand Conseil, l'attribution de cette rente sera conditionnée par une institution indépendante désormais dénommée Fonds Pré-AVS. Jouissaient de cette rente complémentaire qui précédait la rente fédérale, les catégories de fonctionnaires dont l'âge de la retraite était fixé à 61 ans pour les hommes et 58 pour l'élément féminin : corps enseignant, police, personnel hospitalier et pénitentiaire. Le montant primitif de cette rente temporaire équivalait à la rente AVS simple, montant qui fut modifié par la suite. L'obtention de cette rente ne reposait sur aucune contribution de la part de l'assuré. Selon un principe actuariel, l'octroi de cette rente aux bénéficiaires entre 61 et 65 ans était, est encore techniquement gratuit. Il n'en sera plus de même dans la loi revisée de fond en comble. De fait, avant l'entrée en vigueur de celle-ci, les diverses catégories de « retraitables » à 61 ans devront se déterminer **en groupe** s'ils entendent s'affilier au Fonds au Fonds Pré-AVS. Le projet de loi exclut l'adhésion individuelle des fonctionnaires ou employés. Une cotisation d'environ 4 % à ce fonds incomberait entièrement à la charge de l'assuré.

Au sujet des deux points particulièrement controversés, cotisation et affiliation, les avis divergeaient au sein de la Fédération du personnel. Le Grand Conseil se prononcera au cours de cette session de mai déjà. La législation en cours de débat prévoit donc l'existence parallèle de deux fonds distincts : celui de la pension proprement dite et celui de la rente Pré-AVS, d'où deux cotisations juxtaposées : 12 % et 4 % pour l'assuré.

Traitements coordonné et surassurance

L'augmentation sensible en 1973 et 1975 de la rente AVS a déclenché le phénomène de la surassurance, dont on ne conteste pas le principe à priori. A savoir que le cumul des deux rentes ne doit pas

dépasser le traitement d'un fonctionnaire en activité et de la même catégorie. C'est pourquoi, la loi en gestation introduit la notion du **traitement coordonné**, c'est-à-dire d'un traitement diminué d'un montant variable qui ne se serait pas soumis à cotisation. Le remboursement de cotisation est prévu pour tous les cas d'assurés qui seraient affectés par le spectre de la surassurance. Pour les catégories moyennes et inférieures des pensionnés, l'incertitude quant à une amputation partielle de la pension est un sujet de réelle inquiétude.

En définitive, tout dépend dans la recalculation actuelle des pensions en fonction de la rente AVS, de la clé d'appréciation qu'adoptera le comité et qui devrait être valable pour la plupart des 1000 cas d'assurés.

La nouvelle loi qui comporte sans doute des innovations indubitables, risque-t-elle d'être envisagée par les 130 pairs du parlement à travers le prisme restrictif de la récession ? L'équité souhaite néanmoins que soit l'effectif des cotisants, ni celui des pensionnés n'aient à pâtrir des futurs débats.

C.

Les trois demi-jours en votation populaire

Thème qui aura fait couler des flots d'encre et de salive. Après avoir suscité nombre de consultations et provoqué des prises de position bien arrêtées qui prétendent toutes s'inspirer du bien de l'enfant, cette question fait l'objet de réflexion au sein même des partis politiques. Appelée par le DIP à formuler son avis, l'Association cantonale, dans une attitude de stricte réserve, s'est confinée dans une étude objective des conséquences qui pourraient résulter de l'adoption d'un tel projet. Elle n'a pas manqué, au cours

de cette concertation, c'était son droit et son devoir, d'entrevoir dans le détail les incidences d'ordre pédagogique et les répercussions possibles sur les traitements.

Après avoir essuyé un refus devant le Grand Conseil, le projet sera finalement soumis au vote populaire en juin de cette année, soit 120 jours au moins après la réponse négative du parlement. Pronostic ? Tout est possible. Le souci de la formation de notre jeunesse sera-t-il au premier plan des préoccupations de l'heure ?

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Valais

Séances d'information aux commissions scolaires

Le mois dernier, le Département de l'instruction publique a convoqué, en plusieurs séances selon les districts, les commissions scolaires des communes valaisannes.

Est-il besoin de rappeler à nos collègues romands le but de ces commissions dans le cadre de l'organisation scolaire ?

l'administrateur paroissial, et l'élément féminin y est représenté dans la mesure du possible. Également, un membre du personnel enseignant peut être invité aux séances lors de délibérations sur des questions d'enseignement ou d'organisation scolaire.

Art. 100 :

Les attributions de la commission scolaire sont les suivantes :

a) listes des élèves astreints à l'école obligatoire, et répartition de ceux-ci dans les classes respectives ;

b) préavis au Conseil communal pour la nomination du personnel enseignant ;

c) surveillance de l'activité de l'instituteur, de la conduite et de la tenue des élèves ;

d) aide appréciée par l'instituteur dans les relations avec les parents ;

e) enfin, collaboration avec l'inspecteur.

But des commissions scolaires

Extraits de la loi du 4 juillet 1962 sur l'instruction publique. Art. 99 :

Il y a dans chaque commune valaisanne une commission scolaire nommée par le Conseil communal pour 4 ans. Cette nomination est approuvée par le département. (Aujourd'hui, la plupart des membres sont eux-mêmes conseillers communaux). Composée d'un minimum de trois personnes, la commission comprend aussi

Séances du département

J'ai eu personnellement l'occasion d'assister à l'une de ces séances d'information. Voici, dans leur ordre d'apparition, les différents points de l'ordre du jour.

a) Bilan d'une première année de cycle d'orientation

M. Hermann Pelligrini, inspecteur scolaire du cycle, fait brièvement le point sur cette première année de CO. Après avoir souligné les côtés positifs, il insiste sur le fait que certains maîtres portent trop l'accent sur la section A (meilleurs élèves), et ceci parfois au détriment des élèves médiocres et faibles. Un autre point relevé : la différence d'appréciation, de cotation des maîtres — sévérité outrancière ou au contraire bonté exagérée — peut amener des erreurs de classifications : un élève capable de suivre en section A échoue en B, ou vice-versa. Ceci, souligne l'inspecteur du cycle, peut être heureusement corrigé : plusieurs cas de transfert ont été effectués avec succès dans notre canton.

Certains membres de commissions doutent du caractère confidentiel du « dossier de l'élève » ; M. Pelligrini les rassure : les parents n'ont droit de regard que sur le dossier de leur enfant.

b) Visite des classes

La visite des classes est-elle positive ou périmée ? Ces visites sont-elles acceptées, ou au contraire redoutées, contestées par le personnel enseignant ?

Les visites des commissions scolaires ne revêtent-elles pas trop souvent un caractère de contrôle pédagogique, et n'empêtent-elles pas de ce fait sur celles de l'inspecteur scolaire ? Ces visites doivent-elles s'adapter aux conditions de l'école ?... Telles sont les questions, posées par l'inspecteur Deslarzes, qui servent de matière à réflexion aux membres des commissions scolaires ?

Sans y donner de réponse directes, M. Deslarzes propose à ses auditeurs un type de relation plus positif, dont le leitmotiv serait **cordialité et dialogue**. Porter le regard d'avantage sur les conditions d'enseignement que sur la personne de l'instituteur, c'est le principal conseil qu'il donne.

c) Effectifs scolaires : situation présente et perspectives

C'est au tour de M. André Rey, inspecteur de l'arrondissement de Monthey, de nous présenter diverses statistiques concernant la natalité en Valais. Il en ressort une stabilisation, voire même une régression des effectifs scolaires. Il est donc exclu de songer à l'ouverture de nouvelles classes (les problèmes financiers entrant aussi en ligne de compte).

Cette stabilisation des effectifs, alliée à une proche pléthore (?) se répercute sur

l'Ecole normale, où le nombre de candidats admis sera moins conséquent que ces dernières années.

d) Les enfants en difficulté

Les commissions scolaires doivent aider le maître à dépister les enfants en difficulté (dyslexie, disorthographie, troubles psycho-moteurs voire même arriéisme) !

M. André Berclaz présente toutes les possibilités offertes à ces enfants pour s'intégrer le mieux possible dans notre société, ceci allant du service médico-pédagogique aux classes spéciales (classes de développement, Collège des missions au Bouveret, Institut « La Castalie » à Monthey et « St-Raphaël » à Champlan, etc.).

M. Berclaz souligne également la difficulté à trouver des maîtres pour ces classes spéciales.

e) Education morale et religieuse à l'école

C'est une véritable conférence que nous présente M. l'abbé Henri Schwery, recteur du Collège de Sion. Pour lui, le but essentiel de l'éducation est de **donner un sens à la vie, et préparer l'insertion dans la société**. Les points de sa thèse :

— à l'école, on doit parler d'**éducation**

religieuse, et non pas de religion ; éducation religieuse, c'est-à-dire : acquisition progressive d'une autonomie de la part d'un être responsable qui tend à se parfaire pour atteindre à l'Homme révélé par l'Evangile (citation) ; — il appartient en propre à l'éducation religieuse :

1. de créer un esprit évangélique de liberté et de charité ;
 2. de développer des « personnalités » authentiquement chrétiennes de baptisés ;
 3. d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut.
- comme il n'y a pas d'**éducation** neutre, il ne peut pas y avoir non plus d'**éducation religieuse** qui ne soit pas **confessionnelle**.

Conclusion

Il est bon de remarquer le souci qu'a le département de ne rien négliger, d'étudier l'organisation scolaire sous tous ses aspects ; l'idée de convoquer les commissions scolaires ne peut être que louable : l'on évite ainsi le risque d'un enlisement, et l'on garde tout le monde dans l'actualité.

P.M.G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie GABIOUD, 1872 Troistorrents

Divers

Service de placements SPR

Allemagne. Jeune Allemande de 17 ans, Königstein-sur-Francfort, cherche échange, 3 semaines, entre le 23 juin et le 15 août.

Italie : deux places libres tout de suite dans familles recommandées de Milan.

Angleterre. Places au pair libres tout de suite.

Allemagne. Places au pair dès septembre pour un an, familles avec enfants.

Suisse alémanique. Les jeunes filles placées à Zurich et environ bénéficient, d'un accueil familial, de l'enseignement de l'allemand et d'un excellent foyer d'accueil pour leurs loisirs : animation, travaux manuels, conseils.

Suisse romande. Enseignants, étudiants ou normaliens de dernière année demandés dans instituts, région de Vevey. (Naturellement aussi enseignantes et étudiantes.) Juillet et août.

Cours d'allemand à Munich et Düsseldorf. Encore des places libres ; placement dans des familles.

Familles d'accueil. Pour juillet et août, pour jeunes gens et jeunes filles Suisses

alémaniques ou étrangers. On offre Fr. 25.— par jour plus leçons.

Angleterre. Etudiant anglais, 18 ans (Sheffield), demande échange pour les vacances d'été.

A. Pulfer,
1802 Corseaux.

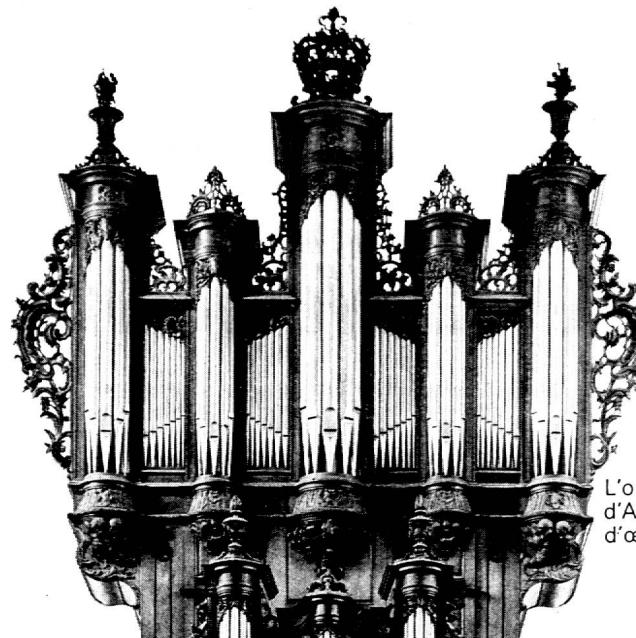
JURA SJMG

Cours de natation-plongeon-sauvetage (Nº 3.50.4)

Initialement prévu le 3 mai à Macolin, le cours « Natation-plongeon-sauvetage » (Nº 3.50.4) a dû être renvoyé à une date ultérieure.

Le cours aura donc lieu à Tramelan (piscine chauffée) le **samedi 14 juin** de 08.30 à 16.00 heures. Les enseignants initialement inscrits recevront personnellement une formule de ré-inscription. Les collègues qui n'étaient pas inscrits auparavant peuvent naturellement le faire auprès du Centre de perfectionnement du corps enseignant, 2740 Moutier (032/93 45 35) en mentionnant nom, prénom, profession, adresse, téléphone, lieu où l'on enseigne.

La SJMG souhaite voir beaucoup d'inscriptions à ce cours. Ne tardez pas, inscrivez-vous ! **Délai : 31 mai 1975.**



Sound
and Vision

L'orgue Silbermann
d'Arlesheim — un chef
d'œuvre d'autrefois.

Même le musicien en herbe



Un chef d'œuvre
contemporain:
le Philicorda
GM 760.

Fr. 6390.—

se voit vite gratifié des plus belles sonorités.

Il n'est pas nécessaire de faire ses premières gammes sur un orgue Silbermann pour avoir ensuite — avec un peu de chance et beaucoup de patience — le privilège de pouvoir jouer un jour sur cet instrument.

D'autant qu'il est bien plus facile d'apprendre sur un Philicorda.

Non pas que cet instrument moderne vous épargne tout effort, mais parce qu'il est plus à votre portée: le Philicorda est même si petit qu'il peut éliore domicile dans n'importe quelle salle de cours. Et même trouver place dans le salon d'un petit trois-pièces.

Son envergure et sa séduction ne résident pas dans ses dimensions, mais bien dans la beauté de ses timbres. Et sa puissance sinus de 20 watts est de taille à flatter l'acoustique d'une petite église ou d'une salle de paroisse.

Quant à ses haut-parleurs, ils sont si beaux parleurs que vous jureriez être assis au clavier d'un orgue d'église. Ou d'un orgue de cinéma. Avec la complicité d'un pédalier (Mechels) à 27 touches, de deux claviers à 49 touches, des quatre possibilités de couplage des 16 registres, des effets spéciaux (écho, vibrato, etc.), des multiples réglages de volume... Tout cela, bien sûr, grâce aux ressources infinies de l'électronique Philips.

Apprendre à jouer sur un orgue Philicorda — cela en vaut la peine. Et c'est un vrai plaisir de savoir jouer quand on possède un pareil instrument.

J'aimerais en savoir davantage sur les possibilités, les caractéristiques techniques, les dimensions exactes et le poids du Philicorda GM 760 avec pédalier à 27 touches (Vollpedal). Voulez-vous me faire parvenir une documentation détaillée.

J'aimerais également des détails sur l'orgue Philicorda GM 760 avec pédalier à 13 touches, l'orgue Philicorda GM 758 et l'orgue Philicorda 754.

Nom: _____

Rue: _____

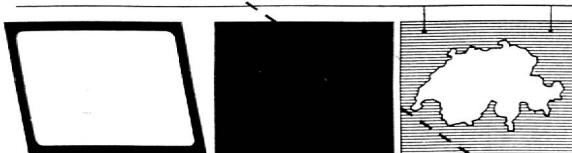
NP/Localité: _____

Veuillez adresser ce coupon
à Philips SA, dépt. RGTT,
Edenstrasse 20, 8027 Zurich.

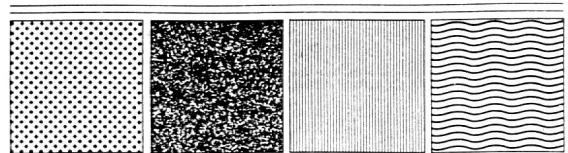
PHILIPS

Le tableau noir*) est aussi indispensable que l'école

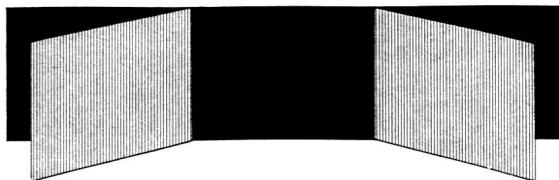
***) Le tableau noir „Maxima“ conforme à ses fonctions:
tenant des aimants, inscriptions et nettoyage faciles**



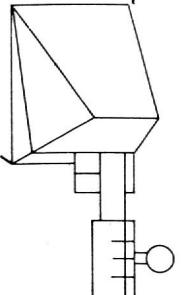
par exemple dans la combinaison écran inclinable, tableau noir réglable en hauteur et dispositif de suspension pour cartes.



par exemple complété par des panneaux à suspendre pour les leçons en groupe (également avec des surfaces à écrire ou en liège, en bardane et en feutre).



par exemple tableaux réglables à surfaces multiples, avec ou sans dispositif ouvrant transparent.



hunziker

Hunziker SA
8800 Thalwil
Téléphone (01) 720 56 21



Tableaux noirs, écrans de projection, mobilier scolaire et de laboratoire